



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD(XI)/PC/1
6 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 14 juin 2004

**PRÉPARATIFS DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

Document présenté par le Secrétaire général de la CNUCED

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Première partie. APERÇU GÉNÉRAL PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED	3
Deuxième partie. TEXTE DE PRÉSESSION.....	18
I. Les stratégies de développement dans une économie en voie de mondialisation	18
II. Renforcement de la capacité productive et de la compétitivité internationale	32
III. Veiller à ce que le système commercial international et les négociations commerciales contribuent au développement	42
IV. Partenariat pour le développement	55
Annexe	61

PREMIÈRE PARTIE. APERÇU GÉNÉRAL PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED

A. Quarante ans d'existence de la CNUCED: Commerce et développement, une rétrospective historique

1. On pourrait dire que la description donnée par Dickens de la période qui a précédé la Révolution française - «C'était la meilleure des époques, c'était la pire des époques» - s'applique à *toutes* les époques. (On peut sans doute en dire autant de la phrase, moins souvent citée, par laquelle se poursuit le premier paragraphe de son conte de deux villes (*A Tale of Two Cities*): «C'était le temps de la sagesse, c'était le temps de la déraison».)
2. La première moitié des années 60, qui a vu la création de la CNUCED, a été d'une certaine manière la pire des époques. La guerre froide battait son plein. Le mur de Berlin avait été érigé en août 1961 et, un an plus tard, lors de la crise des missiles de Cuba, le monde fut plus près de connaître un holocauste nucléaire qu'il ne l'avait jamais été auparavant. Le conflit du Viet Nam commençait à s'acheminer inexorablement vers ce qui allait devenir l'un des épisodes les plus tragiques de l'après-guerre.
3. Et pourtant, à d'autres égards, le début de la décennie fut un temps d'espoir et d'attentes. La décolonisation avait changé le paysage international et recelait une promesse non seulement d'indépendance politique mais aussi de développement et de justice sociale pour les millions d'individus qui appartenaient à des peuples jusque-là oubliés. En Amérique latine, la révolution cubaine enflammait l'imagination de toute une génération; en partie pour lui répondre, un autre modèle, social-démocrate, défendu par le jeune nouveau Président des États-Unis, se dessinait sous la forme de l'Alliance pour le progrès, de la création de la Banque interaméricaine de développement et du lancement de l'ALALE, avec la signature du premier Traité de Montevideo. En Inde, un effort formidable était fait, sous la conduite politique inspirée de Nehru et avec le brillant concours intellectuel de Mahalanobis, pour passer d'une économie agricole à une économie industrielle. Des efforts comparables, dans la richesse de leur diversité, étaient aussi déployés ailleurs, en Asie et en Afrique. C'était ce qu'on pourrait appeler le premier cycle de l'espoir mondial - et, dans une certaine mesure, de l'illusion - d'un progrès économique et social apparemment irréversible. Dans la sphère spirituelle, après la renaissance œcuménique introduite par le pape Jean XXIII, c'étaient les années où le pape Paul VI pouvait dire que le développement était «le nouveau nom de la paix».
4. La doctrine qui fondait tous ces efforts était celle d'un État-nation bienveillant, guidant un processus de croissance et d'industrialisation animé par les acteurs économiques nationaux, les entrepreneurs et les travailleurs. Le stimulus devait être l'expansion du marché intérieur, favorisée par l'intégration régionale.
5. C'était donc une doctrine de nationalisme économique, non pas dans le sens de la xénophobie (l'Alliance pour le progrès, par exemple, qui reposait sur le principe d'un accroissement substantiel de l'investissement privé des États-Unis en Amérique latine, a reçu un accueil favorable de la part de presque tous les gouvernements latino-américains), mais en ce sens que, dans un système où c'est le capital privé qui est responsable en dernière analyse de l'organisation de la production, la nationalité du capital importe. Les entreprises étrangères étaient les bienvenues, mais l'objectif central de l'effort de développement était d'affermir

le secteur industriel national. C'était le rejet - avant la lettre - de l'idée que la maximisation du «bien-être global» est toujours bénéfique pour tous, et la réaffirmation de ce qu'avait découvert la vieille économie politique, à savoir que tout choix de politique économique implique des arbitrages sociaux et politiques.

6. Dans le monde des organisations internationales, l'avocat le plus éloquent de cette philosophie était sans doute le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine, M. Raul Prebisch, qui allait devenir ensuite le premier Secrétaire général de la CNUCED. Sous sa direction, la CEPALC présentait depuis les années 50 des propositions inspirées de cette approche, à laquelle les gouvernements d'Amérique latine s'étaient ralliés avec enthousiasme. Pourtant, au début des années 60, Prebisch - et d'autres avec lui - eut le sentiment qu'il manquait quelque chose de crucial.

7. Ce qui manquait, c'était un environnement extérieur favorable, qui pût aider à combler le «déficit commercial» résultant de la dégradation séculaire des termes de l'échange. Pour y parvenir, il fallait améliorer le fonctionnement des marchés des produits de base, élargir l'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés, augmenter l'apport de ressources aux pays en développement, faciliter les transferts de technologie et, d'une manière générale, soutenir les efforts faits par les pays en développement pour se doter d'une base nationale de développement. Le postulat sous-jacent demeurait la poursuite de l'industrialisation dans le contexte d'une économie mondiale caractérisée par une interdépendance croissante.

8. Quand cette position intellectuelle eut atteint le niveau politique international, par l'entremise du Mouvement des pays non alignés, les circonstances étaient mûres pour la création de la CNUCED. L'ampleur de la vision qui la sous-tendait est bien résumée dans le préambule de l'acte final de la première session de la Conférence:

«Les pays en voie de développement reconnaissent que l'élévation du niveau de vie de leur population leur incombe au premier chef, mais leurs efforts en ce sens seront gravement compromis s'ils ne sont pas complétés et renforcés par une action internationale constructive fondée sur le respect de la souveraineté nationale. Il est essentiel que, grâce à cette action, la politique internationale en matière de commerce et de développement aboutisse à une nouvelle division internationale du travail qui soit plus rationnelle et plus équitable et qui s'accompagne des ajustements nécessaires dans la production et le commerce mondiaux. L'augmentation de la productivité et l'accroissement du pouvoir d'achat qui en résulteront dans les pays en voie de développement contribueront à la croissance économique des pays industrialisés eux-mêmes et deviendront ainsi un instrument de la prospérité mondiale.»¹.

¹ Nations Unies, *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, Genève, 23 mars-16 juin 1964, Acte final, par. 5.

9. C'est ainsi que la CNUCED vit le jour, dans l'arène internationale, en tant qu'expression de ce que l'Acte final dénomme «la conviction croissante» de la nécessité d'«un nouveau programme hardi de collaboration économique internationale»². Dans la période qui suivit, elle eut à son actif quelques réussites importantes dans le traitement des problèmes qui avaient motivé sa création. La mise en place d'un système généralisé de préférences, décidée en 1968 lors de la deuxième session de la Conférence, concrétisa avec succès une approche novatrice de la question de l'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés. On peut également citer comme autre nouveauté importante ses propositions visant à résoudre les problèmes de la dette des pays en développement, propositions formulées dans le rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur les problèmes de la dette des pays en développement adopté en 1975, qui aidèrent à structurer les discussions du Club de Paris relatives à la renégociation de la dette publique ou garantie par l'État contractée par les pays en développement aux conditions du marché. La Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes, adoptée en avril 1974, contenait des dispositions destinées à renforcer l'aptitude des pays en développement d'entretenir une marine marchande nationale. Un autre apport important de la CNUCED fut l'identification en 1971 des pays en développement appartenant au groupe des pays les moins avancés (PMA); la CNUCED a joué un rôle moteur dans l'organisation des trois conférences décennales des Nations Unies sur les pays les moins avancés et a servi de centre de liaison au sein du système des Nations Unies pour la coordination, l'examen et le suivi de l'application des résultats des deux premières Conférences.

10. À d'autres égards, les résultats obtenus pendant cette période furent inégaux. En 1976, à sa quatrième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement approuva le Programme intégré pour les produits de base, mais il fallut plus de 10 ans pour négocier et ratifier l'accord posant la pierre angulaire institutionnelle de cette proposition - le Fonds commun pour les produits de base -, accord qui n'est entré en vigueur qu'en juin 1989; à ce stade tardif, l'idée qu'il incarnait - celle de l'intervention d'organes mixtes producteurs-consommateurs sur les marchés de produits de base par le moyen de stocks régulateurs - était pour l'essentiel abandonnée, et le Fonds dut se chercher un nouveau rôle, axé sur l'objectif de la valorisation des produits de base. Toujours à sa quatrième session, en 1976, la Conférence fut aussi saisie d'une proposition tendant à instituer des préférences commerciales entre pays en développement, mais le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) sur lequel elle allait finalement déboucher n'entra en vigueur, lui aussi, qu'en 1989³. Un code de conduite pour le transfert de technologie fut négocié sans jamais être adopté, encore que le processus qui permit d'aboutir à l'élaboration d'un texte complet ait été pour les pays en développement une expérience instructive et très utile.

11. Malgré tout, les deux décennies qui suivirent furent dans l'ensemble des périodes fastes pour le développement. En dépit de ses faiblesses fondamentales, la stratégie d'industrialisation soutenue par Prebisch, la CEPALC et la CNUCED, allait permettre au monde en développement d'atteindre des taux de croissance jamais égalés depuis, comme le montre le tableau 1.

² Ibid., par. 10. Une histoire de la contribution intellectuelle de la CNUCED à l'analyse des questions de développement et à la politique du développement est en cours de préparation, sous la forme d'un recueil annoté des documents essentiels produits au cours de l'existence de l'organisation. Les volumes seront disponibles pour la onzième session de la Conférence.

³ Le SGPC compte actuellement 44 membres.

Tableau 1. Croissance moyenne annuelle

	PIB réel total				PIB réel par habitant			
	1960-70	1970-80	1980-90	1990-00	1960-70	1970-80	1980-90	1990-00
Pays en développement*	5,7	6,0	3,5	3,8	3,1	3,4	0,6	1,8
Afrique**	6,3	4,5	2,0	2,5	3,6	1,7	-0,9	-0,1
Asie***	6,1	6,5	5,2	4,4	3,6	4,1	2,2	2,5
Amérique latine	5,2	5,6	1,7	3,4	2,4	3,1	-0,3	1,6
Pays développés à économie de marché	5,4	3,3	3,2	2,4	4,4	2,5	2,6	1,7

* À l'exclusion de la Chine.

** Y compris l'Afrique du Sud.

*** Les chiffres de 1990-2000 comprennent les Républiques d'Asie centrale.

Source: CNUCED, base de données ETS.

12. Certaines des économies en développement les plus importantes, sur les trois continents, dépassèrent en fait de façon significative la moyenne de leur région, en particulier dans les années 70. Tel fut le cas du Brésil et du Mexique, de l'Égypte et des pays du Maghreb et des nouveaux pays industriels d'Asie de l'Est.

13. Dans ses modalités concrètes, l'approche suivie variait d'une région à l'autre et même entre les pays d'une même région. Une attention particulière a été portée, dans les débats sur le développement, aux différences entre les approches est-asiatique et latino-américaine, qui ont été analysées de façon assez détaillée pendant ces 10 dernières années dans les éditions successives du *Rapport sur le commerce et le développement* de la CNUCED⁴. En substance, dans le cas de l'Amérique latine, l'industrialisation des pays, particulièrement dans les années 70, a été financée par une augmentation de l'emprunt extérieur, sans que cela génère une capacité d'exportation à la mesure de ce financement, dans un contexte où les taux d'intérêt réels étaient

⁴ Voir *Rapport sur le commerce et le développement, 1994*, deuxième partie, chap. I, «La main visible et l'industrialisation de l'Asie de l'Est», UNCTAD/TDR/14 (Vol. II) (miméographié), p. 2 à 38; *Rapport sur le commerce et le développement, 1995*, deuxième partie, chap. II, «La main invisible, la stabilité et la croissance en Amérique latine», UNCTAD/TDR/15 (Vol. II) (miméographié), p. 20 à 56; *Rapport sur le commerce et le développement, 1996*, deuxième partie, «Repenser les politiques économiques: enseignements à tirer de l'expérience de l'Asie de l'Est», UNCTAD/TDR/16 (Vol. II) (miméographié), p. 3 à 127; *Rapport sur le commerce et le développement, 1997*, deuxième partie, chap. VI, «Promotion de l'investissement: quelques leçons d'Asie de l'Est», UNCTAD/TDR/17 (Vol. III) (miméographié), p. 59 à 76; et particulièrement *Rapport sur le commerce et le développement, 2003* (à paraître), *passim*. Pour une analyse de l'expérience africaine en matière de développement, voir *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*, deuxième partie, «Le développement de l'Afrique: une approche comparative» (tiré à part), p. 1 à 129.

négatifs à cause de la hausse des prix des produits de base. À la fin des années 70, le passage brutal des États-Unis à une politique monétaire anti-inflationniste se traduisit par une forte hausse des taux d'intérêt et entraîna l'effondrement des prix des produits de base. Cela eut pour résultat de plonger l'Amérique latine dans la crise d'endettement du début des années 80, ce qui allait conduire à l'adoption d'une stratégie de développement orientée vers l'extérieur et fondée sur la libéralisation, la déréglementation et la privatisation. Des politiques de libéralisation similaires furent en fait adoptées ailleurs dans le monde en développement, notamment en Asie de l'Est. Cependant, les cas de l'Asie de l'Est et de l'Amérique latine présentent une différence majeure. En Asie de l'Est, la protection et le subventionnement des industries nationales étaient allés de pair avec un accroissement des exportations, une modernisation des techniques et une amélioration de la compétitivité. Ils furent ensuite supprimés quand ils eurent cessé d'être nécessaires. En Amérique latine, les politiques en question furent introduites en réaction à l'épuisement de la stratégie interventionniste de remplacement des importations, qui s'était révélée incapable d'assurer durablement une croissance et un développement rapides.

14. Ainsi, au cours des deux dernières décennies, la théorie et la pratique du développement ont été marquées par une rupture radicale. L'approche nouvelle promettait de libérer l'entreprise de la lourde main de l'État, en déférant au toucher invisible du marché et en s'en remettant au libre jeu des forces du marché pour régler l'allure et les modalités de l'intégration à l'économie mondiale. Elle laissait espérer la fin de l'instabilité macroéconomique, du développement cyclique par à-coups et des niveaux d'endettement débilants, et l'avènement d'une ère de croissance soutenue et de réduction de la pauvreté.

15. Les années 90 virent apparaître, en tant qu'élément essentiel de cette approche, le concept de mondialisation. Dans son acception la plus simple, la mondialisation implique que, du fait du progrès technologique, les frontières ont de moins en moins de pertinence pour le fonctionnement de l'économie mondiale, et même pour la gestion des économies nationales. L'économie mondiale globalisée offre des opportunités aux entreprises de tous les pays sur un marché mondial de plus en plus unifié. La tâche des gouvernements est de favoriser cette globalisation en facilitant l'accès des entreprises au marché mondial et en réduisant à cet effet les restrictions au mouvement des biens, des services et des facteurs de production, à travers les frontières, ce qui conduira à une répartition optimale des ressources à l'échelle de la planète et maximisera ainsi le bien-être global. Cette nouvelle approche est donc à l'opposé de celle qui avait cours dans les années 50, 60 et 70. C'est une doctrine prônant le mondialisme économique, dans laquelle la nationalité importe peu; ce qui compte, c'est l'efficacité de la répartition des ressources à l'échelle mondiale.

16. La décennie des années 90 a aussi été témoin d'évolutions importantes du système multilatéral d'échanges. Les négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, qui ont conduit à la création de l'Organisation mondiale du commerce, dotée d'un mandat plus large que les seules questions tarifaires, ont inclus dans le champ du système commercial multilatéral un certain nombre d'aspects intrafrontaliers tels que la propriété intellectuelle, les mesures d'investissement et les services, avec des conséquences importantes pour les politiques et les perspectives de développement économique. En conférant au système commercial multilatéral le caractère d'un «engagement unique», le Cycle d'Uruguay mettait pratiquement fin à la possibilité qu'avaient jusque-là les pays en développement de se soustraire à certaines obligations établies par les accords commerciaux multilatéraux.

17. En réponse à cette nouvelle approche, la CNUCED, fidèle au principe fondamental de son action selon lequel le commerce international doit être un levier essentiel du développement, mit davantage l'accent sur l'idée d'interdépendance, tout en actualisant son mandat, ses fonctions et ses activités. Ce processus, amorcé lors de la huitième session de la Conférence, tenue à Cartagena de Indias (Colombie) en 1992, se précisa avec la neuvième session de la Conférence à Midrand (Afrique du Sud), en 1996, pour culminer lors de la dixième session à Bangkok (Thaïlande) en 2000. Les grandes lignes de la mission de la CNUCED sont clairement résumées dans le Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session:

«Pour que tous les pays profitent des avantages de la mondialisation, il faut s'attaquer à des problèmes complexes découlant, en particulier au niveau macroéconomique mondial, de l'interdépendance croissante des diverses sphères d'activité économique (commerce, financement et investissement, notamment) et des risques que cette interdépendance comporte parfois. La CNUCED, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, est particulièrement bien placée pour examiner ces questions et amener les pays à s'entendre sur une reformulation des politiques dans l'optique du développement, à l'heure de la mondialisation, et elle peut grandement aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et les pays en transition à mieux comprendre comment concevoir des politiques pour une intégration efficace dans l'économie mondiale, en tenant compte des nombreux problèmes nouveaux auxquels sont confrontés les responsables, et en adaptant l'action menée au niveau de développement économique et aux institutions de chaque pays. En se fondant sur l'expérience acquise, la CNUCED devrait à cet égard continuer d'étudier comment élargir les possibilités de développement aux niveaux intérieur, régional et international offertes par la mondialisation.»⁵.

18. La Conférence confirmait ensuite que la CNUCED avait pour fonctions – aux fins des objectifs et dans les domaines indiqués – d'être le lieu de la formation de consensus, de réaliser des travaux de recherche et des analyses et d'offrir une assistance technique aux pays en développement (par. 104 du Plan d'action). Plus précisément, elle identifiait quatre domaines d'activité sur lesquels la CNUCED devait mettre l'accent: mondialisation et développement; investissement, développement des entreprises et technologie; commerce des biens et services et questions relatives aux produits de base; et infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale. Une attention particulière devait être accordée aux problèmes des pays les moins avancés (par. 105 du Plan d'action). À l'intérieur de chacun des domaines cités, le Plan d'action identifiait les champs d'activité plus précis dans lesquels la CNUCED devait déployer ses efforts pour apporter un appui aux pays en développement.

19. Le Plan d'action de Bangkok a servi de cadre d'ensemble aux travaux de l'organisation pendant les quatre années qui ont suivi la dixième session de la Conférence, et il devrait continuer à déterminer les grandes lignes de son action dans les années à venir. Il résume, en un sens, les acquis de l'institution. Cependant, l'expérience de toute la décennie 90 – la période où la mondialisation a progressé à un rythme rapide – et, surtout, celle de la période qui a suivi

⁵ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dixième session, Bangkok, 12-19 février 2000, «Plan d'action» (TD/386), par. 103.

la session de Bangkok présentent des caractéristiques particulières qui incitent à revoir certains aspects des travaux de l'organisation en vue de les actualiser et de les approfondir.

B. Examen des principales évolutions mondiales depuis Bangkok ainsi que de leurs origines dans l'expérience des années 90: incidences sur la conception des politiques de développement

20. La décennie des années 90 illustre, dans toute leur complexité, les opportunités de développement, les défis et les écueils qui sont liés à la mondialisation. Vingt-cinq pays en développement – nombre faible mais non négligeable – ont pu tirer parti des opportunités offertes et ont connu pendant toute la décennie des taux de croissance atteignant ou dépassant 5 % par an (tableau 2).

Tableau 2. PIB réel: taux de croissance annuelle moyen, 1990-2000

Afrique	
Cap-Vert	6,0
Guinée équatoriale	22,1
Maurice	5,3
Mozambique	6,4
Ouganda	7,0
Soudan	6,1
Asie	
Bhoutan	6,5
Inde	6,0
Jordanie	5,0
Liban	6,0
Malaisie	7,0
Maldives	8,2
Province chinoise de Taiwan	6,4
République arabe syrienne	5,8
République de Corée	5,7
République démocratique populaire lao	6,5
Singapour	7,8
Sri Lanka	5,3
Tuvalu	5,2
Viet Nam	7,9
Yémen	5,8
Amérique latine	
Chili	6,8
Costa Rica	5,3
Guyana	5,4
République dominicaine	6,0

Source: CNUCED, base de données ETS.

21. Vingt-huit autres pays en développement, répartis entre les trois régions, ont atteint des taux de croissance annuelle moyens de 4 % ou plus, se traduisant par des taux de croissance du PIB par habitant de 2 à 2,5 % par an. La Chine, elle a, bien sûr, connu pendant la période 1990-2000 une croissance de 10,3 % par an.

22. Bien que l'expérience concrète de chacun des pays énumérés ait été différente (le taux de croissance spectaculaire de la Guinée équatoriale, par exemple, s'explique par le fait que ce pays s'est mis à exporter du pétrole à partir du milieu de la décennie), et même si, dans bien des cas, les caractéristiques de la croissance réalisée ne permettent pas vraiment de dire que les pays en cause sont en train de sortir du sous-développement, les chiffres montrent que la mondialisation de l'économie a créé des opportunités.

23. D'un autre côté, les chiffres montrent aussi que les trois cinquièmes des pays en développement n'ont pas été en mesure de retirer des avantages substantiels de la mondialisation. Trente d'entre eux ont même enregistré au cours de la décennie des taux de croissance négatifs de leur PIB par habitant. En outre, les années 90 ont été ponctuées par deux crises financières majeures (l'une en 1994-1995, qui a commencé au Mexique et s'est propagée rapidement au reste de l'Amérique latine, et l'autre en 1997-1998, ayant son épice en Asie de l'Est) qui ont entraîné un grave recul de l'économie, même dans les pays qui, depuis le début de la décennie, pouvaient faire état de bons résultats (tableau 3).

Tableau 3. PIB réel: Taux de croissance, 1997-1998 et 1998-1999, pour certains pays

	1997-1998	1998-1999
Asie de l'Est		
Hong Kong (Chine)	-5,3	
Indonésie	-13,1	
Malaisie	-7,4	
République de Corée	-6,7	
Thaïlande	-10,8	
Fédération de Russie	-4,9	
Amérique latine		
Argentine		-3,4
Chili		-1,1
Colombie		-4,1
Équateur		-7,3
Uruguay		-2,8
Venezuela		-6,1

Source: CNUCED, base de données ETS.

24. Dans son *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*, la CNUCED a procédé à une analyse détaillée de la crise est-asiatique, qu'elle a attribuée principalement à une intégration trop précipitée au système financier mondial. Il existait certes aussi des facteurs structurels ou liés aux politiques suivies, mais ils variaient d'un pays à l'autre. Le facteur commun était

une exposition excessive à l'inconstance des marchés financiers internationaux⁶. Dans son rapport, la CNUCED rappelait le cri d'alarme qu'elle avait lancé - sans être entendue - huit ans auparavant, quand elle avait averti que l'instabilité financière internationale faisait planer une grave menace sur les perspectives de développement des pays en développement dont l'intégration à l'économie mondiale était déjà avancée⁷.

25. Dans les économies est-asiatiques, les fondamentaux ne constituaient pas, le problème essentiel, comme le montre le fait que ces économies se sont très rapidement redressées. En 1999, la croissance a atteint près de 11 % en République de Corée, plus de 6 % en Malaisie et plus de 4 % en Thaïlande. En Indonésie, pays qui a le plus souffert de la crise, l'économie ne s'est redressée qu'en 2000, année où la croissance a approché 5 %. Il est intéressant de noter que les politiques mises en œuvre pour surmonter la crise ont été variables, encore que toutes eussent certains éléments en commun: tous les pays ont commencé par adopter des politiques monétaires restrictives et des taux d'intérêt élevés afin de stabiliser la monnaie et de relancer l'économie par l'investissement; ils ont tous ensuite assoupli leurs mesures d'austérité et l'État a assumé un rôle plus actif, moment à partir duquel la reprise s'est accélérée. Cependant, dans les détails de la politique appliquée, les parcours ont été différents: celui suivi par la Malaisie a été le moins orthodoxe, un relèvement initial modeste des taux d'intérêt étant suivi d'une réglementation des mouvements de capitaux; au contraire, les mesures prises initialement par la République de Corée et la Thaïlande étaient plus rigoureusement conformes à l'orthodoxie⁸.

⁶ *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*, première partie, chap. III, «L'instabilité financière internationale et la crise est-asiatique», UNCTAD/TDR/1998 (Vol. II) (miméographié), p. 5 à 45.

⁷ «[L]a prépondérance de l'activité financière sur l'activité économique et la mondialisation du secteur financier deviennent des sources fondamentales d'instabilité et d'imprévisibilité dans l'économie mondiale. Les marchés financiers ont manifesté depuis quelque temps une aptitude autonome à déstabiliser les pays en développement; les signes de la vulnérabilité de tous les pays à la crise financière sont aujourd'hui de plus en plus nombreux... Dans l'ensemble, il apparaît nécessaire de renforcer l'orientation et l'encadrement collectifs de l'activité financière internationale». *Rapport sur le commerce et le développement, 1990*, «Aperçu général», UNCTAD/TDR/10, (Overview), p. 4.

⁸ Voir Jomo K.S., «Growth after the East Asian Crisis: What Remains of the East Asian Model?», G-24 Papers Series, Nations Unies, New York et Genève, mars 2000. Cependant, la récession a été moins marquée en République de Corée qu'en Malaisie (les baisses du PIB réel enregistrées en 1998 par ces deux pays ayant été respectivement de 6,7 % et 7,4 %) et la reprise y a été plus vigoureuse (la croissance du PIB réel a été en 1999 de 10,9 % pour la Corée et de 7,4 % pour la Malaisie). Jomo écrit également que, eu égard à la modification des politiques monétaires en Occident, «on ne distingue pas clairement si le contrôle des mouvements de capitaux imposé en Malaisie était vraiment nécessaire pour faire baisser les taux d'intérêt au troisième trimestre de 1998». La politique suivie importe toujours, mais l'opportunité de la politique choisie dépend autant, dans le détail, des caractéristiques concrètes de l'économie du pays concerné - et même, de la société et du régime politique de celui-ci - que des qualités ou des défauts de cette politique elle-même considérés dans l'abstrait.

26. Lorsque la dixième session de la Conférence s'est ouverte à Bangkok en février 2000, l'heure était de nouveau à l'optimisme dans les débats de politique économique après le choc de la crise asiatique: le commerce mondial se développait rapidement, l'investissement étranger direct était relativement dynamique, la révolution des technologies de l'information promettait d'avoir raison des cycles économiques et l'économie des États-Unis tournait à plein régime, prête à entraîner dans son élan l'Europe et le Japon.

27. Depuis lors, on a vu se manifester au niveau mondial certaines tendances et initiatives encourageantes qui ont contribué à recentrer l'attention internationale sur le commerce et le développement. Dans la Déclaration du Millénaire, une des missions prioritaires assignées à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale tout entière était de s'employer à réduire la pauvreté par une croissance économique soutenue à large assise. Des efforts ont aussi été faits pour améliorer les possibilités d'accès aux marchés offertes aux pays les moins avancés, qu'il s'agisse de l'initiative «Tout sauf les armes» présentée par l'Union européenne, de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act* - AGOA) des États-Unis en faveur des pays de l'Afrique subsaharienne ou de l'initiative japonaise en faveur des PMA concernant 99 % des droits de douane applicables aux produits industriels. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a aussi amorcé une nouvelle orientation tendant à l'appropriation nationale des stratégies de développement et à la responsabilité réciproque dans le domaine de la coopération pour le développement. À Bruxelles, le troisième Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qui prévoit des engagements et des actions de caractère concret, a été adopté. En mettant en lumière la nécessité d'éliminer les contraintes financières qui pèsent sur le développement, le Consensus de Monterrey a suscité une nouvelle dynamique allant dans le sens d'un renversement du mouvement de baisse de l'aide publique au développement (APD). À Doha, la dimension du développement, y compris la reconnaissance de la nécessité d'un traitement spécial et différencié, s'est située au premier plan des négociations commerciales.

28. Cependant, les résultats économiques enregistrés depuis 2000 ont été inégaux. Les revirements opérés sur plusieurs fronts ont introduit un élément d'incertitude dans l'économie mondiale. La récession que connaissent les principales économies depuis 2001, conjuguée à l'instabilité concomitante des principaux marchés mondiaux de capitaux, a placé les pays en développement devant de nouveaux défis, résultant de la baisse du volume des échanges et des prix des produits de base, de la diminution et de l'instabilité des apports de capitaux et de la volatilité des taux de change.

29. C'est ainsi, qu'au cours des deux dernières années, la croissance de la production mondiale qui atteignait près de 4 % en 2000, est tombée pour la première fois depuis 1993 à moins de 2 %. Dans les pays industriels, le taux de croissance a diminué de plus de la moitié entre 2000 et 2002, cependant que dans les pays en développement il a baissé de deux points. On observe toutefois des écarts considérables entre les résultats des différents pays du monde en développement. Les économies est-asiatiques, en partie grâce à leur moindre dépendance à l'égard des apports de capitaux et au dynamisme du commerce intrarégional, mais aussi à cause des bons résultats de leurs exportations sur les marchés des États-Unis, ont réussi à maintenir leur élan, beaucoup de ces pays ayant affiché en 2002 des taux de croissance compris entre 5 et 8 %. En Amérique latine, en revanche, la production a fléchi pour la première fois depuis les années 80. L'Afrique et les économies en transition ont moins souffert du ralentissement mondial, leurs taux de croissance s'étant maintenus respectivement aux alentours de 3 et 4 %.

30. Le ralentissement de la croissance a touché à la fois le commerce international et les flux d'investissement. Tout au long des années 90, le commerce mondial n'avait cessé de croître, à raison de plus de 6 % par an, soit un taux nettement supérieur à celui de la croissance de la production mondiale. Cette progression s'est encore accélérée en 2000, avec un accroissement du volume du commerce mondial de plus de 10 %. Ensuite, toutefois, l'éclatement de la bulle technologique et le ralentissement de la croissance de la production mondiale se sont accompagnés en 2001 d'une décélération encore plus marquée de la croissance du commerce international. Cette évolution a été aggravée par les événements du 11 septembre et la «lutte contre le terrorisme» qui a suivi. Le commerce des services, en particulier dans le tourisme et les transports aériens, a subi les conséquences du sentiment accru d'insécurité; le renforcement des formalités administratives et des contrôles de sécurité ainsi que l'inspection des cargaisons dans les ports et les aéroports ont ralenti la circulation des biens autant que celle des personnes. Ces évolutions ont confirmé que des services de transport adéquats sont une condition essentielle de l'intégration effective de tous les pays à l'économie mondiale. La croissance du commerce mondial est, pour la première fois depuis la récession de 1980-1982, tombée au-dessous de celle de la production mondiale, et on a aussi enregistré une diminution des volumes d'échanges en chiffres absolus. Une modeste reprise a suivi en 2002: la croissance du volume du commerce mondial a de nouveau dépassé celle de la production mondiale, mais d'une marge beaucoup plus faible que pendant les 10 années précédentes.

31. Les flux financiers en direction des pays en développement et des économies en transition ont également été affectés. Les courants nets de capitaux privés vers les pays en développement ont marqué un rebond en 2002, après être tombés au-dessous de 20 milliards de dollars en 2000 et 2001. Cependant, ils n'ont même pas atteint le quart du pic qui avait été enregistré en 1996 avant que n'éclate la crise financière est-asiatique. En revanche, dans les économies en transition, les apports nets de capitaux privés ont augmenté en 2002, atteignant leur plus haut niveau depuis 1995, favorisés par la perspective de l'adhésion de ces pays à l'Union européenne. L'investissement étranger direct (IED) est resté, parmi les grandes catégories d'apports de capitaux privés aux pays en développement, la seule composante à évoluer dans un sens positif, tout en restant bien inférieure au maximum historique enregistré en 2001. Les autres composantes, à savoir l'investissement de portefeuille net et les prêts bancaires, ont de nouveau varié dans un sens négatif. Les flux nets de capitaux publics, y compris les prêts du FMI, sont demeurés stables au niveau de 2001.

32. L'apport net de ressources aux pays en développement, tel que mesuré par le solde des transactions courantes, a été négatif. Selon les estimations préliminaires du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les transferts nets de ressources financières en provenance de ces pays, compte tenu des apports nets de capitaux, de l'augmentation des réserves et des paiements nets au titre des revenus d'investissements étrangers, ont atteint en 2002 le montant sans précédent de 192 milliards de dollars. Sur cette somme, les transferts nets au titre du paiement de revenus d'investissements étrangers ont représenté environ 90 milliards de dollars, soit quelque 15 milliards de dollars de plus que le montant total net des apports de capitaux, y compris de capitaux publics.

33. Ainsi qu'il est expliqué dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2003* (à paraître), les perspectives de développement, dans la période à venir, seront subordonnées à des améliorations substantielles sur les trois fronts indiqués ci-dessus: croissance de l'économie mondiale, croissance du commerce international et augmentation des flux de ressources vers

les pays en développement. Ces trois aspects sont d'ailleurs étroitement liés entre eux. L'accélération de la croissance du commerce à partir de la fin des années 80 par rapport à celle du PIB mondial et de la production mondiale de marchandises a été dans une grande mesure le résultat de la libéralisation rapide du commerce international et de l'expansion des importations des pays en développement qu'elle a entraînée. Cette dernière, toutefois, a été rendue possible par l'accroissement rapide des apports de capitaux dont ont bénéficié les pays en développement dans les années 90 ainsi que par l'extension qu'ont prises les réseaux internationaux de production et l'expansion du commerce intra-industriel, elle-même liée à l'accroissement des flux d'investissement étranger direct. L'expansion lente mais soutenue de l'activité économique mondiale pendant les années 90, a été à la base de ces divers facteurs.

34. La progression rapide des courants de capitaux internationaux enregistrée au cours de cette décennie a aussi été la conséquence de la libéralisation des flux financiers internationaux et de la déréglementation des marchés financiers, ainsi que des politiques de stabilisation adoptées dans les pays en développement, qui ont réduit l'inflation et créé un environnement convivial pour les investisseurs. Cependant, elle a aussi été grandement favorisée par la nouvelle approche internationale du problème de la dette qu'incarnait le Plan Brady, lequel s'est attaqué de façon efficace au problème du surendettement de l'Amérique latine, en restaurant son crédit. Ces circonstances particulières étaient elles aussi sous-tendues par l'expansion de la production mondiale.

35. Selon le *Rapport sur le commerce et le développement, 2003*, ces facteurs spécifiques qui ont influé pendant les années 90 sur le commerce et les mouvements de capitaux ont peu de chances de se manifester à nouveau, du moins dans la même mesure, pendant la période à venir. Au contraire, de nouvelles complications sont apparues, sous la forme d'une résurgence du problème de la dette des pays en développement et d'une crise des prix des produits de base qui touche tout particulièrement les pays les plus pauvres. Il ne faut, naturellement, épargner aucun effort pour trouver une solution à ces problèmes. Il est essentiel que des initiatives d'importance soient prises au cours des Négociations de Doha pour accroître l'accès des pays en développement aux marchés des produits qui les intéressent, de même qu'il est indispensable de progresser dans l'application des accords de transfert de ressources inclus dans le Consensus de Monterrey. Dans le même ordre d'idées, il faut s'attaquer résolument aux problèmes de la dette des pays en développement, notamment, comme convenu dans ledit Consensus, par la mise en œuvre rapide, effective et intégrale de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui devra être intégralement financée au moyen de ressources supplémentaires. Il faudra également s'occuper du sort des pays dépendants des produits de base, en reliant cette question aux discussions ayant trait au problème de la dette de ces pays et à l'Initiative PPTE. Des efforts devront être déployés pour mettre en œuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés adopté à Bruxelles lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

36. Cependant, une forte reprise de l'activité économique au niveau mondial sera une condition nécessaire – mais non suffisante – de l'amélioration des perspectives de développement des pays en développement et de la réalisation des objectifs dont il a été convenu dans la Déclaration du Millénaire. Comme indiqué dans le *Rapport 2003*, cela suppose de la part des pays industrialisés une orientation budgétaire expansionniste, combinée à une coordination des politiques monétaires qui permette une stabilisation des flux de capitaux et un ajustement ordonné des taux de change.

37. Les pays en développement, de leur côté, doivent chercher à s'intégrer dans l'économie mondiale à des conditions qui favorisent leur développement. Face à ce défi, l'impératif essentiel consiste à définir des stratégies et des politiques de développement de nature à renforcer leur capacité productive et à améliorer leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Ces politiques peuvent varier selon la dotation en ressources du pays, son expérience du développement, son niveau de développement et les perspectives régionales. Les pays en développement devraient aussi identifier les questions qu'ils souhaitent voir inclure dans le champ des négociations économiques internationales, à la lumière des conditions qu'exige – à leurs yeux – l'instauration d'un environnement international propice au développement. Une conception actualisée et modernisée de la coopération Sud-Sud devrait être incorporée à cette démarche. D'une manière générale, les pays en développement devraient veiller à ce qu'il y ait cohérence entre leur position dans les négociations et processus internationaux et leurs stratégies de développement nationales.

38. Nous nous trouvons ainsi ramenés à la question du rôle de l'État-nation. Un point qui revient souvent dans les débats des pays en développement sur la mondialisation et le développement est celui de savoir dans quelle mesure les processus de mondialisation restreignent la possibilité qu'ont les pays en développement de définir et mettre en œuvre une politique économique. Les disciplines et engagements internationaux – indispensables à la mise en place d'un régime économique international fondé sur des règles – commencent à s'étendre à des domaines qui, par le passé, relevaient de la seule compétence des gouvernements nationaux. Cette question est développée dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2003* (à paraître) à propos d'une éventuelle réglementation internationale de l'investissement étranger et elle est présente en filigrane dans le chapitre du *Rapport sur le commerce et le développement, 2003* concernant l'industrialisation, le commerce et le changement structurel.

39. Le débat en question intéresse plus particulièrement les pays en développement mais l'enjeu est plus général. L'essor rapide de la mondialisation a entraîné, par réaction, le retour à une sorte de nationalisme économique, lequel ne se limite pas aux pays en développement. On commence à voir apparaître dans l'analyse que des observateurs lucides font de la scène mondiale des éléments anecdotiques, mais convaincants, à l'appui de la proposition selon laquelle les gouvernements auraient de nouveau le sentiment que «la nationalité importe». Le débat sur le sort et l'avenir de Vivendi Universal qui a agité récemment les milieux d'affaires et les cercles gouvernementaux français a été l'occasion de soulever ouvertement la question du rôle légitime des sociétés nationales et étrangères dans le domaine de la communication et des médias, et plus généralement celle du droit de protéger les entreprises porte-drapeau de l'économie nationale⁹. Dans une variation sur le même thème, les gouvernements envisagent d'étendre l'application de leurs réglementations et de leurs lois à des sociétés et agents économiques qui ne sont pas domiciliés sur leur territoire. Cette tendance a encore été accentuée par les scandales ayant éclaboussé différentes entreprises, d'une part, et, de l'autre, par les préoccupations sécuritaires nées de la menace du terrorisme, qui a brutalement placé les pays devant l'alternative suivante: faciliter la mondialisation et le commerce ou améliorer la sécurité et la sûreté. Ainsi, la loi Sarbanes-Oxley sur le gouvernement d'entreprise récemment votée aux États-Unis étend l'application des règles américaines de comptabilité et de communication

⁹ Pour un compte rendu éclairant, voir Robert Graham, «Contradictory role of the state has reached its limits», *Financial Times*, 24 avril 2003, p. 11.

de rapports à toute société cotée en bourse dans ce pays, quel que soit le lieu où elle est domiciliée¹⁰. La loi de 2002 sur la sécurité des transports maritimes, votée par le Congrès des États-Unis en novembre 2002, enjoint au Secrétaire aux transports d'évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre le terrorisme appliquées dans les ports étrangers et de refuser l'entrée aux navires ayant fait escale dans des ports étrangers où ces mesures sont insuffisantes. Le Partenariat douanes-commerce contre le terrorisme (Customs-Trade Partnership Against Terrorism - C-TPAT) et l'Initiative sur la sécurité des conteneurs (Container Security Initiative - CSI) lancés par le Service des douanes des États-Unis sont en cours d'examen au niveau international. Il semblerait en effet que, dans certains domaines, les gouvernements commencent à donner la préférence aux sociétés nationales ou à rapprocher les sociétés étrangères des sociétés nationales en les assujettissant à un régime commun.

40. Bien entendu, les choses ne se passent pas exactement de la même façon dans les pays en développement. Dans beaucoup de ces pays, on observe en effet un retour à une position nationaliste plus traditionnelle, affirmant la priorité des objectifs nationaux et des acteurs nationaux. Toutefois, cela n'implique pas nécessairement un rejet de la mondialisation ou de l'intégration à l'économie mondiale. Un bon exemple en est la déclaration faite par le Président brésilien Luiz Ignacio Lula da Silva, rapportée dans le journal *The Guardian* du 12 juillet 2003. Voici ce qu'a écrit le Président Lula:

«Le Parti des travailleurs (PT) brésilien, allié à d'autres, s'emploie actuellement à mettre en place un projet qui conjugue la croissance économique et la redistribution du revenu, qui approfondit la démocratie politique et qui affirme la souveraineté de notre pays dans le monde.

Une large coalition sociale et politique a été formée, qui réunit des gouverneurs d'État, des parlementaires, les syndicats, la communauté d'affaires et d'autres secteurs. Il est des moments où seul un vaste rassemblement des volontés peut venir à bout de situations de crise extrême.

Les conditions sociales et politiques sont maintenant en place pour amorcer un cycle durable de développement. Cela exigera d'élargir le marché intérieur, notamment celui des biens de consommation de masse, en y intégrant les millions de citoyens qui en sont exclus. La réforme agraire est également fondamentale pour le relèvement de l'économie brésilienne. Elle jouera aussi un rôle vital dans le processus qui doit faire du Brésil un pays pleinement démocratique.»¹¹.

¹⁰ Des sociétés étrangères, notamment des sociétés européennes, ont présenté aux autorités américaines des demandes d'exemption, qui sont actuellement à l'examen; il est donc possible qu'en fait l'application des réglementations se révèle finalement moins rigoureuse dans le cas des sociétés étrangères.

¹¹ Luiz Ignacio Lula da Silva, «Political realism doesn't mean we ditch our dreams», *The Guardian*, Londres, 12 juillet 2003.

41. Le défi qu'ont à relever les dirigeants politiques nationaux et les organisations internationales telles que la CNUCED consiste en partie à veiller à ce que ce nationalisme économique redécouvert soit un «nationalisme ouvert», et à ce qu'il demeure strictement dans les limites de la légitime défense des intérêts nationaux, dans le contexte d'une société mondiale caractérisée par une interdépendance croissante, où la libre circulation des idées et des biens, le partage des buts et des aspirations, la construction collective de projets sociaux et économiques ainsi que le dialogue et la coexistence des cultures et des valeurs sont l'objectif ultime. À cet égard, la recherche de cohérence entre les processus mondiaux et les stratégies nationales et entre les divers secteurs de l'économie mondiale revêt une pertinence accrue.

42. Il y a trois domaines dans lesquels ce «nationalisme ouvert» pourrait constituer un mode d'approche particulièrement adapté: le commerce et la pauvreté, le commerce et l'égalité hommes-femmes, le commerce et les industries créatives. Dans ces trois domaines, il s'agit d'accorder une attention spéciale à certains groupes nationaux et segments de la société; mais dans les trois également, une intégration appropriée au système commercial mondial peut être un puissant adjuvant de la politique intérieure. La Conférence pourrait avec profit consacrer quelque attention à ces domaines.

DEUXIÈME PARTIE. TEXTE DE PRÉSESSION

1. Depuis quelque temps déjà, les débats dont la mondialisation et ses effets font l'objet devancent de beaucoup les réalités que doivent affronter les responsables politiques des pays en développement. Laisser un plus grand volume de biens et de services traverser les frontières offre indubitablement, si les conditions s'y prêtent, des avantages importants aux pays riches comme aux pays pauvres. Mais la nature exacte de ces conditions et la manière dont les pays en développement peuvent y accéder et en tirer profit sont au centre des travaux que la CNUCED consacre depuis quelques années aux analyses et aux politiques. Il n'y a ni réponse simple ni procédé universel, la diversité des pays rendant illusoire l'idée d'une politique qui prétendrait convenir à tous. Mais il est évident dans une économie mondiale interdépendante que ce n'est pas en s'appuyant exclusivement sur les solutions nationales ou sur les processus internationaux que l'on trouvera la solution. C'est l'interface et la cohérence optimale entre d'une part les négociations et les processus internationaux et, de l'autre, les stratégies de développement que les pays en développement doivent mettre en œuvre pour réaliser leurs objectifs qui sont décisives. Le rôle de la CNUCED devrait être de concourir à cette harmonie.

2. Ce rôle correspond d'ailleurs à ce qui est depuis longtemps le problème principal que la CNUCED doit résoudre, celui qui consiste à cerner les domaines qui appellent une action politique au niveau national et au niveau international et à s'assurer que les politiques nationales et le système des échanges internationaux convergent vers une croissance et un développement économique soutenus. Comme on l'a dit plus haut, dans les quatre années qui ont suivi la dixième session de la Conférence, le Programme d'action de Bangkok a servi de schéma directeur pour toutes les activités de l'organisation. Il doit rester le cadre fondamental à l'intérieur duquel s'inscrira son action dans les années à venir. Pourtant, elle doit aussi contribuer à la mise en œuvre des conclusions des grandes conférences intervenues depuis la dixième session, c'est-à-dire, pour être plus précis, faciliter la réalisation du Programme d'action en faveur des PMA convenu à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, des objectifs de développement convenus au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire, du consensus de Monterrey et du Plan de mise en œuvre arrêté au Sommet mondial pour le développement durable, de la Déclaration de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha et de la décision de celle-ci sur les questions et les préoccupations liées à la mise en œuvre.

I. LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DANS UNE ÉCONOMIE EN VOIE DE MONDIALISATION

A. Problématique

3. Le développement est un apprentissage continu. À l'époque de la création de la CNUCED, l'économie du développement était essentiellement fondée sur la reconstruction historique des schémas et des mécanismes d'évolution économique des pays industrialisés déjà riches, complétée par des modèles théoriques - par exemple l'opposition de Prebisch entre «centre» et «périphérie» - qui cherchaient à expliquer les origines de la division du travail alors en vigueur au niveau planétaire. La situation est aujourd'hui tout à fait différente: on peut se retourner sur 40 années de développement des pays en développement et repérer ceux qui ont réussi, ceux qui n'ont connu qu'un succès partiel et ceux qui ont stagné ou même régressé sur le plan économique. Cette rétrospective est riche d'enseignements précieux.

4. L'idée s'est répandue dans les années 90 qu'avec la mondialisation la clef de voûte des stratégies de développement devait être une plus grande ouverture aux forces du marché et à la concurrence internationales. Ainsi, il fallait non seulement faire disparaître aux frontières ce qui faisait obstacle aux transactions économiques internationales, mais éliminer aussi les interventions étatiques en deçà des frontières tout en adoptant des mesures de rééquilibrage financier et macroéconomique. On présumait que les ressources se répartiraient de façon plus efficace, que l'épargne affluerait de l'étranger, que les capacités technologiques s'enrichiraient grâce à l'investissement étranger direct (IED). Ajoutés à la stabilité politique, à la bonne gouvernance, au respect du droit de propriété et aux investissements publics dans les ressources humaines, ces éléments composaient ce qui était tenu pour une stratégie d'application générale censée conduire à une croissance soutenue dans le contexte de la mondialisation.

5. À l'heure actuelle, on considère généralement que cette conception pêche par deux aspects. D'abord, le développement est une évolution qui doit toucher la vie même des populations et il faut donc tenir compte de la pauvreté, du développement humain et des problèmes écologiques dans une conception plus large du phénomène. Ensuite, la croissance et le développement économiques font entrer en ligne de compte un certain nombre d'autres facteurs que l'on ne peut saisir que par un recensement plus concret et plus finement analysé des réalités empiriques. Sur ce dernier point, on voit bien que dans les quelques pays qui ont bien réussi à lancer et soutenir un mouvement de convergence économique avec les pays les plus riches, la stratégie de développement s'écarte de la conception orthodoxe. De surcroît, les pays qui ont mis en œuvre cette conception orthodoxe n'ont obtenu que des résultats économiques inférieurs aux attentes. Cela se vérifie particulièrement dans les pays les plus pauvres, où la croissance à long terme est souvent au point mort.

6. L'histoire du développement montre indubitablement que tous les éléments fondamentaux de la conception orthodoxe ont un rôle à jouer, plus ou moins important. L'entreprise privée et le dynamisme des affaires sont bien les moteurs du développement. L'intégration à l'économie mondiale est effectivement une condition *sine qua non* d'un développement soutenu. Un environnement macroéconomique stable est également indispensable. Mais tout cela doit s'articuler dans un ordre pragmatique où la séquence des changements est soigneusement établie, qui est plus exactement ajusté à la situation des divers pays, qui reconnaît les insuffisances structurelles des économies en développement, qui n'idéalise pas excessivement le fonctionnement des marchés mondiaux et qui se fonde sur la bonne gestion des marchés nationaux.

7. Le problème à résoudre est d'autant plus redoutable que l'on constate toujours des disparités de puissance économique entre pays en développement et pays développés. La valeur ajoutée de certaines grandes sociétés transnationales des pays développés est plus importante que le PIB de la plupart des pays en développement. À cause de leur rareté, les infrastructures, les moyens financiers, les technologies, les techniques de mise en marché et les services à haut niveau de compétence sont beaucoup plus coûteux pour la plupart des pays en développement, avec des conséquences très profondes au niveau des capacités, des risques et de la viabilité de la diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée et vers l'entrée en concurrence. Les déficits structurels et la ténuité du réseau institutionnel expliquent également la faiblesse de la capacité endogène d'absorption des coûts économiques, sociaux et humains que comportent les ajustements qu'imposent les chocs intérieurs et extérieurs. Ce sont des réalités qu'il ne faut pas perdre de vue.

1. Les composantes des stratégies de développement les plus fructueuses

8. Dans la quasi-totalité des cas où un pays en développement a connu le succès d'une croissance rapide et soutenue, on constate qu'une industrialisation tardive a servi de cadre à une transformation radicale de la structure économique, passée du secteur primaire au secteur manufacturier, en même temps que s'élevaient progressivement la productivité et les revenus. Ce relèvement a été soutenu par le passage à des activités à plus forte intensité de technologie et de capital que les activités précédentes, à l'intérieur des secteurs mais aussi transsectoriellement. Les gains de productivité qui en ont résulté ont aidé les producteurs nationaux à entrer en concurrence sur des marchés internationaux de plus en plus exigeants. Le moteur de cette mutation structurelle et de cet essor de la productivité était une accumulation rapide et continue de capital.

9. Les composantes fondamentales des stratégies de développement qui ont stimulé et orienté cette métamorphose étaient les suivantes:

- Une politique tendant à instaurer un climat favorable aux investissements, où convergeaient les intérêts du développement des sociétés et ceux du développement national;
- Une politique de gestion de l'intégration dans l'économie mondiale;
- Une politique de distribution des fruits du développement.

10. Dans les premières étapes, les politiques d'instauration d'un climat favorable aux investissements étaient conçues du point de vue d'une économie essentiellement rurale, où l'activité agricole était le moteur principal de la création de richesse. L'objectif stratégique central était le relèvement de la productivité de l'agriculture - surtout des petites exploitations - et la création d'excédents agricoles nets pouvant alimenter des activités non traditionnelles.

11. À mesure que décollait l'activité industrielle et qu'apparaissait un secteur entrepreneurial l'industriel devenait une source d'accumulation relativement plus importante. La croissance était de plus en plus tributaire pour sa pérennité des interactions mutuellement avantageuses entre la croissance de l'épargne, celle des investissements et celle des exportations. Le jeu du puissant couple investissements-bénéfices offrait aux entreprises des profits et la possibilité d'investir, investissements qui à leur tour faisaient grossir les bénéfices en élargissant le fonds de capital productif et en accélérant le rythme des gains de productivité. Diverses politiques cherchaient à dynamiser ce couple et créer un climat d'investissement dans lequel les intérêts des entreprises et ceux du développement national coïncidaient. Ainsi, la politique fiscale laissait aux entreprises des bénéfices plus faciles, les encourageait à les conserver et les dissuadait de les distribuer sous forme de revenus personnels, évitant ainsi qu'ils ne soient drainés vers la consommation somptuaire. Brochant sur le tout, des politiques commerciales, financières et technologiques visant certains secteurs et agissant par les mécanismes du marché, créaient des possibilités d'investissement rentable dans des activités productives. On peut citer par exemple la protection sélective, la maîtrise des taux d'intérêt et du choix des emprunteurs, la gestion de la concurrence, y compris la gestion des fusions, la coordination de l'élargissement des capacités, les obstacles à l'entrée dans certains secteurs industriels, le tri des technologies à acquérir et la promotion d'ententes commerciales à des fins particulières comme la normalisation des produits,

la spécialisation ou les exportations. Certains de ces outils politiques ont depuis été mis hors la loi par la déontologie commerciale adoptée au niveau international, mais d'autres sont encore à disposition des gouvernements. Si l'on considère les expériences de développement qui ont réussi, toutes ces politiques ont été mises en œuvre avec des objectifs et des délais prédéterminés, avec des critères de résultat clairement exprimés en termes d'acquisition de connaissances, d'économies d'échelle, d'investissements, d'exportations et de gains de productivité.

12. Dans leurs premières étapes, croissance rapide et essor industriel font le plus souvent face à un sérieux déficit de financement quand les besoins d'investissement distancent l'épargne intérieure. Dans le cas des efforts de développement réussis, on constate que le financement public a joué un rôle décisif en comblant ce déficit et en agissant comme catalyseur pour mobiliser l'épargne intérieure et les capitaux privés. Par la suite, ces entrées de capitaux privés sont devenues beaucoup plus importantes, mais selon des modalités variables. L'IED est au cœur de certains succès des économies à industrialisation tardive, mais d'autres au contraire ont eu recours aux marchés internationaux de capitaux, notamment aux emprunts bancaires, tout en les contrôlant soigneusement et en les soumettant aux autorisations et aux garanties de l'État.

13. Les échanges ont été la cheville ouvrière du développement. Dans certains secteurs, le marché intérieur offrait au départ des possibilités d'expansion à l'industrie nouvelle-née et autorisait des tentatives de création d'une capacité industrielle dans le cadre de programmes d'aide aux industries naissantes tendant à réduire le rôle des importations dans la croissance. Mais il était essentiel de diriger l'investissement vers le secteur des exportations et d'encourager les entreprises nationales à entrer en concurrence à l'international. Les exportations offraient en effet les gains d'efficacité résultant non seulement d'une meilleure répartition des ressources dans l'économie mais aussi de la pression de la concurrence sur l'entreprise, et avaient de surcroît des retombées favorables à la productivité. L'expansion des exportations a également été décisive dans le rééquilibrage de la balance des paiements puisqu'elle permettait l'importation des capitaux et des biens intermédiaires nécessaires à la création des capacités industrielles et de la puissance concurrentielle. Elle s'est faite selon une séquence dynamique, commençant par l'exploitation des avantages initiaux du secteur primaire et se poursuivant par l'investissement dans l'amélioration des procédés de fabrication et de la qualité des produits manufacturés à partir des ressources naturelles. Le passage à la production et à l'exportation de produits de ce genre a gagné en puissance grâce à des activités non spécialisées, souvent moins exigeantes sur le plan technologique et susceptibles d'absorber en grand nombre les travailleurs des secteurs traditionnels. Mais les pays en développement qui ont connu le succès ne se sont pas contentés d'exploiter les possibilités d'investissement qu'offraient les activités à forte intensité de main-d'œuvre, ils ont aussi entrepris, à mesure que se modifiaient la répartition des facteurs de production et les marchés mondiaux, de promouvoir délibérément en procédant par étapes une nouvelle génération d'entreprises industrielles, notamment dans les secteurs des biens d'équipement et des produits intermédiaires qui offraient le plus grand potentiel d'innovation, de gain de productivité et d'exportations dynamiques. Les mesures d'augmentation des investissements et d'amélioration de la productivité ont été associées à des mesures de promotion des exportations, sous forme de remises de droits, de crédits à taux préférentiels et de garanties des crédits à l'exportation. Dans les premiers temps, ces pays ont également été attentifs à gérer les taux de change de manière à maintenir des taux concurrentiels sur la longue période et à procéder de façon ordonnée aux ajustements qu'appelaient les chocs extérieurs. Par la suite, les mesures de promotion active d'activités industrielles techniquement plus avancées ont

consisté notamment à restreindre les importations, à annuler les exonérations fiscales dont bénéficiaient certains biens intermédiaires et biens d'équipement importés et à accorder des crédits d'impôt plus élevés sur les investissements des entreprises qui achetaient du matériel produit sur place. Des mesures ont de plus été prises pour créer et renforcer les capacités technologiques au niveau national, au niveau des branches industrielles et au niveau des entreprises. On peut citer comme exemple les incitations fiscales ou autres favorisant la formation professionnelle ou d'autres formes d'apprentissage en entreprise et dans les établissements d'enseignement. Enfin, des mesures ont été adoptées pour renforcer les capacités technologiques en favorisant la R-D locale, notamment grâce à des subventions, privilégiant les projets à risque ou les grandes réalisations ainsi que la création de parcs scientifiques et de domaines industriels spécialisés.

14. La dernière grande composante des stratégies de développement couronnée de succès était la politique de répartition des retombées du développement. Les pays en développement qui ont le mieux réussi ont procédé très tôt à une réforme agraire qui a permis de distribuer les actifs de façon plus équitable. Cette initiative, jointe à la mise en valeur générale des ressources humaines et à l'expansion des perspectives d'emploi productif, a été le point de départ d'un développement plus général.

2. *Le problème de la croissance à long terme*

15. Faute de mesures de soutien de ce genre, ouvrant des perspectives d'exportation et d'investissement rentables et accompagnant le développement de la production et l'évolution des structures, beaucoup de pays en développement n'ont pu s'intégrer dans l'économie mondiale que de manière décevante du point de vue des avantages qu'ils espéraient pour leur développement à long terme.

16. Dans certains pays en développement à revenu moyen, la libéralisation des échanges s'est accompagnée d'une modernisation des procédés de fabrication des entreprises exportatrices, mais aussi d'une réduction simultanée de la capacité locale d'imiter ou d'adapter les produits et d'un affaiblissement des relations industrielles intranationales. On constatait en même temps une spécialisation plus poussée des industries de main-d'œuvre (*maquila*) et des activités fondées sur les ressources naturelles à faible contenu intellectuel. Avec des structures de production ainsi modifiées, l'équilibre de la balance des paiements ne pouvait être maintenu qu'avec des taux de croissance plus faibles que ceux d'avant la réforme. D'une manière générale, les inégalités sont restées les mêmes.

17. Les limites de la conception générale sont particulièrement visibles dans le cas des pays situés au bas de l'échelle du développement, où le revenu par habitant reste au niveau d'il y a 30 ans. Beaucoup de PMA se trouvent dans cette situation, notamment ceux qui n'ont pas diversifié leurs exportations dans les services et les biens manufacturés. Parmi ceux qui exportent des produits de base (non pétroliers), le revenu par habitant était en 1999 inférieur à son niveau de 1970. Les tendances de la pauvreté à 1 dollar par jour que l'on y constate sont liées à une croissance à long terme avortée.

18. Dans le cas des pays du bas de l'échelle, le marasme persistant s'interprète mieux comme la résultante d'une combinaison de facteurs nationaux et internationaux qui forment ensemble le piège du paupérisme. Quand la majorité de la population gagne moins de 1 ou 2 dollars par jour,

une grande part du PIB doit être consacrée à l'achat des biens de première nécessité. Il y a peu de ressources à investir et à consacrer au financement des services publics de base, dont l'enseignement, la santé, l'administration et le maintien de la légalité de l'ordre civil. Peu de revenu signifie peu d'épargne; peu d'épargne entraîne peu d'investissement; peu d'investissement se traduit par peu de productivité et donc peu de revenu. La propagation de l'épidémie de VIH/sida fait partie de ce cercle vicieux. La misère généralisée conduit aussi à la dégradation de l'environnement, les populations devant rogner sur le milieu naturel pour vivre, ce qui a pour effet d'affaiblir la productivité des ressources dont dépend leur subsistance. Les capacités des pouvoirs publics et celles des entreprises locales sont elles-mêmes nécessairement amoindries quand la pauvreté règne partout et il y a une relation évidente entre la faiblesse du revenu par habitant et la probabilité d'un conflit à effet déstabilisateur.

19. Ces cercles vicieux internes ont été aggravés par les échanges internationaux et les relations financières, notamment dans les pays pauvres tributaires de matières premières. Ceux qui sont piégés par le paupérisme se laissent distancer par certains courants de la mondialisation des systèmes de production, des finances et des marchés qui pourraient leur être bénéfiques, tout en restant vulnérables à certaines de leurs conséquences néfastes. Avec la chute des cours mondiaux des matières premières, un fort accroissement des volumes exportés ne se traduit pas par un fort accroissement des recettes d'exportation et de la capacité d'acheter des produits importés. La lenteur de la croissance de l'exportation et les graves chocs externes provoqués par l'instabilité des cours des matières premières s'accompagnent d'un alourdissement de la dette extérieure, à terme insupportable. À mesure que cet endettement s'aggravait – envers surtout des créanciers publics – un système de soutien du service de la dette s'est développé, selon lequel les subventions d'aide étaient de plus en plus étroitement dictées par la nécessité de garantir les échéances des remboursements. Les effets que l'aide peut avoir sur le développement s'en sont inévitablement ressentis. La lenteur avec laquelle la plupart des pays en développement les plus avancés s'élèvent sur l'échelle du progrès concourt aussi à la saturation du marché des matières premières et aggrave la vulnérabilité des pays qui ont cherché à échapper au piège du paupérisme en se diversifiant en dehors du secteur des produits de base.

20. L'histoire réelle du développement enseigne que les forces du marché ne peuvent à elles seules amener ces transformations des structures économiques qui caractérisent toujours les efforts de développement durable les mieux aboutis. Elles ne peuvent non plus rompre à elles seules le cycle du marasme économique et de la misère irréductible où sont enfermés les pays les plus pauvres.

B. Options et réactions

1. Politiques nationales

21. L'exemple des quelques pays en développement qui ont su lancer et maintenir une dynamique de convergence économique avec les pays riches ne doit pas être considéré comme un plan de marche détaillé dont d'autres responsables politiques auraient à s'inspirer ailleurs. On peut cependant en tirer quelques leçons générales de stratégie.

22. En premier lieu, une bonne stratégie de développement a pour point de départ un environnement macroéconomique et financier stable, susceptible de soutenir la formation de capital. La discipline fiscale et monétaire est essentielle, mais la politique macroéconomique doit

aussi répondre à la nécessité d'augmenter la capacité de production et de relever la productivité. Elle doit également gérer les hauts et les bas dont les cycles marquent inévitablement le processus d'accumulation.

23. En deuxième lieu, une bonne gestion macroéconomique ne suffit pas à elle seule à faire sortir les pays les plus pauvres du piège du paupérisme dans lequel ils sont pris. Elle ne suffit pas non plus à lancer la dynamique de l'accumulation, du changement structurel et du progrès technologique, pierres angulaires de la croissance soutenue dans une bonne stratégie de développement. La politique macroéconomique doit être complétée par la mise en œuvre stratégique d'une série de mesures politiques capables de combler les défaillances structurelles et de développer les capacités de production. Parmi ces politiques de développement structurel et productif, on peut citer la politique commerciale, la politique industrielle, la politique financière, la mise en valeur des ressources humaines, la politique technologique, l'aménagement du territoire et la politique de facilitation des échanges.

24. En troisième lieu, les politiques de développement structurel et productif doivent viser à la fois des fonctions qui intéressent toute l'économie (comme le développement et le regroupement des PME) et des niveaux, les secteurs ou les entreprises par exemple. Elles doivent corriger les défaillances du marché qui empêchent précisément de réaliser les objectifs du développement national: inexistence du marché et absence d'un corps entrepreneurial de base; imperfections des marchés technologique et financier; risques associés au lancement de nouvelles activités ou exportations; corrélations et effets induits qui rendent les investissements tout à fait complémentaires entre divers secteurs. Ces politiques devraient créer et stimuler les marchés au lieu de s'y substituer, l'objectif étant de déclencher, d'aiguillonner et de guider l'entreprise privée dans le sens du développement national.

25. En quatrième lieu, les politiques tendant à promouvoir l'accumulation, le changement structurel et le progrès technologique doivent être mises en rapport avec la politique d'intégration dans l'économie mondiale. L'amplitude et la rapidité avec lesquelles une économie s'ouvre aux forces économiques internationales et le soutien qu'elle apporte en même temps au développement dépendent dans une large mesure des gains de productivité qu'en retire son industrie et du rythme auquel s'améliorent sa base technologique et son capital de compétences. Les producteurs nationaux ne peuvent être brutalement propulsés dans l'échelle de la productivité par une exposition prématurée à la pleine puissance de la concurrence internationale. Il vaut mieux adopter une démarche plus progressive, par étape, conforme à la situation du pays et adaptée aux capacités d'apprentissage des entreprises, des salariés et des responsables politiques. Cela suppose une conception graduelle de la libéralisation des échanges, conception à relier aux politiques d'amélioration de la compétitivité, ainsi qu'une attitude volontariste à l'égard de l'EDI.

26. Intégration dans l'économie mondiale maîtrisée signifie application constante et attentive d'une stratégie de développement ouverte sur l'extérieur, c'est-à-dire toujours en prise sur les événements économiques et les mouvements du marché dans le monde entier. L'une des grandes préoccupations doit être la compétitivité des entreprises nationales. Les mesures politiques prises pour améliorer cette compétitivité ne doivent pas seulement être centrées sur la création de capacités au niveau des entreprises, elles doivent aussi faire valoir les complémentarités entre entreprises, complémentarités qui font que c'est tout le système productif qui est concurrentiel.

Elles doivent:

- Renforcer les moyens qu'ont les entreprises et les filières de production d'innover et d'intégrer les technologies selon des modalités qui font évoluer la spécialisation commerciale du pays vers des biens et des services à valeur ajoutée;
- Créer un réseau d'entreprises, surtout de PME, puissant, dense, réellement lié aux très grandes sociétés ou entreprises elles-mêmes en prise sur les échanges internationaux, afin d'améliorer de façon durable la capacité de créer des emplois de meilleure qualité et d'amplifier les effets positifs de ces échanges sur l'économie intérieure;
- Concourir à l'efficacité sociale de la politique économique générale grâce à des initiatives positives en faveur des secteurs informels urbains et du secteur rural à faible productivité et, le cas échéant, grâce à l'adaptation des politiques pour faciliter l'émigration hors de ces secteurs;
- Intégrer les impératifs écologiques de manière à en faire une considération transversale présente dans toutes les politiques (d'application sélective ou à visée horizontale) et à garantir ainsi la durabilité de l'exploitation des ressources naturelles et à améliorer les possibilités qu'ont les pays en développement d'entrer en concurrence avec succès sur les marchés mondiaux, de plus en plus exigeants en matière d'écologie;
- Renforcer les institutions chargées du développement productif et de la politique commerciale en les rendant mieux à même de concevoir et mettre en œuvre les politiques et de négocier au niveau international les régimes commerciaux correspondants.

27. Bien que, pour réussir, une stratégie de développement doive s'appuyer fermement sur un parc d'entreprises locales bien établies participant à un processus dynamique d'accumulation, l'EDI peut donner accès à toute une gamme d'actifs et de compétences technologiques et organisationnelles beaucoup plus avancés. Il est peu douteux que les sociétés étrangères ont un rôle utile à jouer à toutes les étapes du développement. Dans le secteur primaire, la volonté d'exporter suppose l'instauration de relations contractuelles étroites avec les grandes sociétés transnationales qui dominent souvent le marché des produits de base. Une grande entreprise industrielle qui se crée pour produire des biens manufacturés à exporter ne peut s'installer facilement sans une certaine assistance (qu'elle soit technologique ou autre) de la part des sociétés de pays plus avancés. Cela dit, il y a plusieurs façons d'offrir cette assistance et il faudra élaborer de nouvelles stratégies pour compléter l'effort de création d'une capacité industrielle nationale. Diverses mesures peuvent être prises pour maximiser les avantages de l'interaction avec les entreprises étrangères, par exemple l'octroi de licences et l'accueil de filiales étrangères. Dans la plupart des cas, une combinaison de ces mesures est souhaitable, en fonction des circonstances.

28. En cinquième lieu, quand les entreprises nationales sont encore faibles sur le plan des technologies et de la production et que le contexte économique mondial se caractérise par des gauchissements et des asymétries systématiques, les arrangements régionaux peuvent fournir

l'environnement propice au déploiement de la stratégie de développement national. Dans ce contexte, la division du travail, qui évolue au plan régional selon le modèle du «vol d'oiseaux sauvages» - c'est-à-dire que les pays les moins développés peuvent occuper la position de simples producteurs d'articles manufacturés dans la division régionale du travail parce que les économies plus avancées passent avec succès des activités à forte intensité de ressources et de main-d'œuvre à la production d'articles de plus en plus élaborés - garde toute son importance. Les politiques nationales peuvent faciliter les échanges régionaux et les flux d'investissements qui sont à la base de cette dynamique et contribuer ainsi à la création de marchés et au transfert de compétences et technologies en direction des pays voisins.

29. En sixième lieu, les politiques de développement structurel et productif et l'intégration à l'économie mondiale doivent être le fait d'un réseau pouvoirs publics-entreprises bien établi. Il est indispensable pour cela de favoriser l'apparition d'une administration économique indépendante et très compétente, que ses multiples relations officielles et privées avec les milieux d'affaires rendent capable de dégager une vision commune des fins et des objectifs du développement et de s'accorder sur des moyens de les réaliser.

30. En septième lieu, les stratégies de développement doivent considérer le paupérisme, le développement humain, la justice distributive et la protection de l'environnement comme des considérations à part entière du développement structurel et productif. Les objectifs sociaux et écologiques ne doivent pas être tenus pour secondaires ou accessoires, mais être réalisés dans le cadre du processus de production lui-même. Le développement ne peut pas être durable s'il n'est pas global. À son tour, cette globalité rend la stratégie de développement plus efficace, cela grâce à des mécanismes comme l'amélioration de la productivité, l'élargissement de marchés nationaux et la coopération sociale.

31. Cette septième conclusion a une importance particulière du point de vue de la Déclaration du Millénaire, qui a recentré les politiques sur la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les sexes et le développement humain. La fixation de buts précis et quantifiables sous la forme des objectifs de développement du Millénaire suppose que l'on délaisse la croissance économique (objectif de développement de la première et de la deuxième Décennies des Nations Unies pour le développement) pour viser des fins plus directement liées au bien-être de l'homme. Si le changement est bienvenu du point de vue des objectifs ultimes qu'il s'agit de poursuivre, il n'est pas sans danger. Les responsables politiques peuvent être obnubilés par le paupérisme, le niveau du développement humain ou l'importance des budgets sociaux, et perdre de vue l'importance fondamentale que revêtent la croissance économique, le renforcement des capacités de production et la création d'emplois rémunérateurs pour la réalisation des buts communs. Ce risque est particulièrement manifeste dans les stratégies de réduction de la pauvreté dans les PMA de la première génération qui, d'une manière générale, laissaient de côté et la croissance et les échanges.

32. L'alternative ne devrait pas être soit de développer les capacités de production, soit de lutter contre la pauvreté. Il s'agit plutôt de trouver comment réduire la pauvreté en se dotant de capacités de production. Les objectifs dont la Déclaration du Millénaire consacre le caractère collectif ne seront pas réalisés si la substitution de celui du bien-être à celui de la croissance n'est pas inspirée des leçons en matière de croissance économique et de développement de la production que permet de tirer l'analyse impartiale de l'histoire des 40 dernières années. La lutte contre la pauvreté et le développement humain passent par le développement.

2. *Nécessaire diversité des stratégies de développement*

33. Les sept conclusions que l'on vient d'énumérer sont à appliquer de façon pragmatique, selon les leçons tirées de l'expérience concrète de ce qui, dans chaque pays, fonctionne et ne fonctionne pas. L'une des grandes caractéristiques des 40 dernières années est la différenciation de plus en plus poussée qui s'est faite entre pays en développement quant à leurs structures économiques et quant à leur degré de développement. Cette différenciation rend vaine toute solution qui prétendrait convenir à tous. Il est évident que les choix opérés et les réactions élaborées au niveau des politiques doivent se transformer de façon évolutive à mesure que l'économie se développe. Les politiques doivent être taillées sur mesure selon les situations de départ, du point de vue de la taille, de la dotation en ressources et de la situation géographique. Les pays peuvent être différenciés plus finement selon le niveau de leur développement productif, les modalités de leur intégration dans l'économie mondiale et le niveau qui atteignent la pauvreté, les inégalités et le développement humain. Il y a aussi une différenciation importante entre les économies tributaires des produits de base et les économies qui ont atteint un certain niveau d'industrialisation ou de développement des services et, entre ces groupes, on peut distinguer encore des sous-catégories selon le niveau de développement productif et celui de la pauvreté, des inégalités et du développement humain.

34. Quelle que soit la typologie choisie, elle doit être appliquée avec souplesse pour faire apparaître certains problèmes soulevés par la politique du développement et ne pas devenir un corset rigide. La diversité ne doit pas masquer le fait que tous les pays ont les mêmes défis à relever. Elle n'est pas une contrainte qui pèse sur le renforcement de la coopération Sud-Sud, les différences de plus en plus marquées entre pays en développement signifiant qu'il y a en puissance des complémentarités économiques au niveau des régions.

3. *Politiques mondiales*

i) Les trois défis du développement national

35. Les trois défis auxquels doit répondre la stratégie de développement national sont les suivants:

- Lancer et maintenir un processus dynamique d'accumulation, de changement structurel et de progrès technologique;
- Gérer l'intégration dans l'économie mondiale, créer des entreprises nationales concurrentielles;
- S'assurer que le développement se fait sans exclusion, en appliquant au minimum les normes de bien-être fixées dans la Déclaration du Millénaire.

Trois gageures extrêmement difficiles à remporter, plus encore si les pays riches poursuivent des politiques nationales qui gênent au lieu de favoriser l'avancement des pays moins développés et si l'environnement international ne s'y prête pas. Les pays en développement ont fait ces dernières années des efforts considérables pour s'intégrer plus étroitement dans l'économie mondiale et, ce faisant, ils ont perdu de leur autonomie politique, les facteurs externes pesant de plus en plus lourd dans l'équation du développement.

La cohérence entre les politiques nationales et les politiques mondiales est indispensable si l'on veut que la victoire sur les trois défis ne soit pas un rêve impossible. Elle est une condition *sine qua non* de la «création d'un partenariat mondial pour le développement».

36. Pour que l'économie mondiale s'accroisse sans perturbation, il faut agir au niveau des politiques. L'essentiel est ici d'assurer l'harmonie et la coordination de ces politiques entre grandes économies du monde industrialisé afin d'obtenir une augmentation rapide et soutenue du revenu et des échanges mondiaux. Il faut aussi accomplir l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire de mettre en place «un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit prévisible et non discriminatoire». Les réformes apportées au système actuel doivent viser à donner plus d'influence collective aux pays en développement et être l'expression d'un authentique esprit de coopération entre tous les pays.

37. Il faut s'employer encore à réduire les graves défauts que présentent les flux de capitaux privés en direction des pays en développement en termes de volume, de stabilité et de durabilité. Les accords internationaux sur la convertibilité aux fins des opérations en capital, le commerce des services financiers et les accords multilatéraux sur les investissements réduisent l'autonomie dont disposent les pays en développement pour gérer les flux de capitaux et choisir le régime des avoirs résultant des mouvements de capitaux. Il ne faudrait pas non plus réduire le nombre d'options qui s'offrent à eux pour déterminer le régime de taux de change qui leur convient.

38. Pour les pays pauvres, le financement public et l'allègement de la dette restent des conditions préalables au succès de leur stratégie de développement. Il est amplement prouvé que l'endettement extérieur actuel de beaucoup de pays en développement compromet gravement les investissements et certains budgets publics indispensables, sans compter l'EDI. Il est urgent de procéder à l'évaluation générale de la viabilité de l'endettement dans l'ensemble du monde en développement, eu égard notamment à la réalisation des objectifs convenus sur le plan international. Cette évaluation ne devrait pas se limiter aux pays pauvres lourdement endettés mais s'étendre à toute une gamme de pays, y compris les débiteurs dits à faible revenu qui ont besoin de mesures spéciales pour surmonter leur surendettement.

39. Le tarissement de l'aide dans les années 90 a nui à beaucoup de pays africains et de PMA. Il faut donc se hâter de mettre en œuvre les accords de la Conférence de Monterrey de manière à inverser cette tendance. Cela doit se faire en parallèle avec les efforts qui tendent à améliorer la qualité de l'aide, notamment par une meilleure coordination, une intégration plus étroite aux stratégies de développement national, une prévisibilité et une stabilité plus grandes, des conditions moins onéreuses et une réelle dévolution aux pays de la propriété de l'assistance. Les institutions qui, au niveau des pays bénéficiaires, contrôlent les interventions des donateurs offrent une solution pour évaluer au regard de repères chiffrés les progrès réalisés dans ces domaines d'importance décisive. Il est également capital de prévoir un surcroît d'assistance financière et technique pour créer une capacité commerciale.

40. Si la création d'industries compétitives est la clef qui permettra de dénouer les contraintes externes, la marge de manœuvre dont jouissaient les pouvoirs publics pour poursuivre la réalisation de stratégies d'industrialisation tardive et promouvoir les exportations par leurs interventions s'est trouvée réduite après le cycle de négociations d'Uruguay. Certaines options politiques n'en demeurent pas moins, même si beaucoup de pays en développement n'exercent pas toutes celles qui s'offrent à eux. On peut en dire autant, dans une grande mesure,

des institutions et des réseaux informels que supposent ces options politiques. De plus, les possibilités de promotion des exportations, même si elles sont réduites, laissent encore place à diverses modalités de soutien direct et indirect, notamment dans les pays les plus pauvres, et plusieurs formes de protection et d'assistance, notamment temporaires, sont encore possibles pour les industries naissantes.

41. Dans certains domaines de la politique commerciale où des examens d'ensemble sont en cours ou de nouveaux accords envisagés, il convient de prendre garde à toutes les conséquences qui peuvent en résulter pour les options politiques et l'avancement des pays en développement, notamment en ce qui concerne les subventions, les droits de propriété intellectuelle, la concurrence et l'IED. Dans ces domaines, le surcroît de souplesse nécessaire exclut les calendriers artificiels et arbitraires, sans rapport avec les besoins ou les réalisations. Il vaut mieux prévoir une solution particulière, différenciée, renvoyant aux principaux objectifs du développement, inscrite dans le cadre des obligations contractuelles du système commercial fondé sur des règles de droit.

42. Il faut également régler d'urgence le problème du gauchissement structurel du système des échanges. Les droits de douane et la fréquence des crêtes tarifaires dans les pays industriels avancés restent élevés dans beaucoup de secteurs qui intéressent les exportateurs des pays en développement et l'on voit apparaître de nouvelles formes de protectionnisme. Cela est particulièrement vrai dans l'agriculture – secteur dans lequel des subventions massives sont un obstacle de plus à l'entrée des producteurs des pays en développement – et dans beaucoup de secteurs manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre, comme la confection et la chaussure. Il s'agit là de secteurs dans lesquels les pays en développement ont le potentiel de créer une dynamique enchaînant investissements et exportations.

43. Le chapitre consacré aux échanges internationaux présentera d'autres idées de politique générale concernant la mise sur le marché international des produits de base. Cependant, il faut apparemment s'intéresser à nouveau aux financements de compensation internationaux, qui offrent une solution de dépannage aux problèmes les plus urgents.

44. En fin de compte, il est probable qu'une politique financière et commerciale mondiale plus propice suivra la prise de conscience d'une situation sans perdants, dans laquelle les pays riches aussi tireront avantage à long terme de l'augmentation de la capacité de production et du relèvement du niveau de vie des pays moins développés. On a eu tendance à surestimer les coûts que comporterait l'arrivée à maturité des concurrents, et à sous-estimer les bénéfices à long terme d'un développement soutenu tant pour les pays riches que pour les pays en développement. C'est la négociation du mécanisme de répartition des charges qui a dominé les questions de développement dans la sphère multilatérale et ce sont les formes de développement qui offrent des bénéfices à court terme aux sociétés des pays riches en privilégiant le développement et l'ouverture des marchés induits par l'IED qui ont eu les plus ardents défenseurs.

ii) L'impératif éthique mondial

45. Il est nécessaire de réfléchir davantage à la communauté d'intérêts du Nord et du Sud dans le développement et de mieux en apprécier l'importance. Une collaboration plus soutenue entre le Nord et le Sud irait également dans le sens des intérêts à long terme des pays développés.

Pris collectivement, les pays en développement offrent un vaste réservoir de demande potentielle qui, mis en valeur, pourrait donner un élan puissant et soutenu à la croissance des échanges internationaux et de l'économie mondiale, avec des effets bénéfiques pour le bien-être des consommateurs et des entreprises des pays développés. Or, le succès des stratégies de développement, des programmes de lutte contre le paupérisme et de l'intégration dans l'économie mondiale des pays en développement dépend en même temps et de plus en plus de facteurs externes et de processus et de régimes internationaux. Comme ils ont beaucoup plus de poids et d'influence dans l'économie planétaire et dans la prise de décisions au niveau mondial, les pays développés peuvent jouer un rôle décisif en favorisant l'avancement économique et social des pays en développement. Ils doivent soutenir la croissance économique et le développement accélérés de ces pays en adoptant des politiques qui leur sont propices en matière de gestion macroéconomique, de monnaie, de finances, d'investissement, d'échanges, de migration et d'assistance, ainsi qu'un point de vue attentif au développement lors de l'élaboration des cadres de gouvernance internationale correspondants. Il faut aussi qu'ils assurent la concordance de leurs programmes de coopération pour le développement avec leurs politiques macroéconomiques et commerciales, de sorte que les uns et les autres aillent dans le sens du développement. Il y a là, au total, les fondements d'une solidarité dans le développement qui prend naissance dans une interdépendance positive, essence même d'une mondialisation à visage humain. La motivation qui inspire le renforcement du partenariat mondial et de la solidarité dans le développement doit reposer non seulement sur l'intérêt mutuel mais aussi sur le sens d'un devoir éthique impérieux.

46. Les objectifs énoncés d'un commun accord dans la Déclaration du Millénaire ont de ce point de vue une très grande importance. Ils sont l'expression d'une conception éthique dans laquelle l'équité des mécanismes mondiaux dépend non seulement de la nature du régime qui organise les rapports entre les pays (l'«architecture» des finances et du commerce internationaux), mais aussi des résultats de l'application de ce régime, tels qu'ils se mesurent en termes de mieux-être pour l'être humain. De plus, donner aux pays eux-mêmes la responsabilité première de réaliser les objectifs convenus signifie que l'unité de base de l'édification de la justice mondiale est l'État-nation. Replacé dans ce cadre de référence, le développement national apparaît comme un impératif éthique universel.

C. La contribution de la CNUCED

47. Les travaux que la CNUCED consacre à la mondialisation et aux stratégies de développement devraient être axés sur l'interdépendance et la cohérence:

- Donner de la cohérence à l'élaboration des politiques économiques mondiales, du point de vue de leurs effets sur le développement et en tenant compte de l'interdépendance des divers domaines de l'économie internationale, notamment les échanges, l'investissement, la monnaie et les finances, la technologie et les services;
- Concevoir les stratégies de développement de manière qu'elles garantissent la stabilité ainsi qu'une croissance et un développement rapides et soutenus;
- Assurer la cohérence entre, d'une part, les règles, les pratiques et les processus économiques internationaux, et, de l'autre, les stratégies de développement national.

48. Le but devrait être de définir les politiques qui, aux niveaux international et national, favorisent le développement. Plus précisément, il faudrait étudier la manière dont les stratégies de développement national peuvent être conçues dans un environnement en voie de mondialisation et comment la gestion de l'économie mondiale peut être améliorée dans le sens du développement. Il faudrait à ce titre prendre garde à favoriser un développement global au niveau national et au niveau international, tel que l'on atteindrait au minimum les normes de bien-être consacrées dans la Déclaration du Millénaire. Enfin, les travaux devraient faire mieux comprendre que le Nord et le Sud ont des intérêts mutuels dans un développement soutenu et faire saisir la signification de la diversité des modalités réelles de développement.

49. Au niveau international, la CNUCED devrait concourir à la cohérence de la gestion de l'économie mondiale, notamment sous l'angle de l'harmonie et de la stabilité des politiques et des mécanismes relatifs aux finances, aux investissements et aux échanges internationaux en vue de promouvoir le développement. Elle devrait s'intéresser à la question de l'instabilité financière internationale, au rôle des flux financiers privés et publics dans le financement du développement, à la viabilité de l'endettement, aux effets des politiques macroéconomiques des pays industriels avancés sur le potentiel de développement des économies plus pauvres, au rôle de l'intégration régionale dans le développement et aux conséquences de cette intégration et des mécanismes régionaux pour les perspectives de développement des pays membres et non membres. Enfin, elle devrait contribuer à mettre en œuvre les objectifs de développement convenus sur le plan international et les conclusions des grandes conférences.

50. Au niveau national, la CNUCED devrait prêter une attention particulière, du point de vue des effets qu'ils ont sur le développement et la lutte contre le paupérisme, aux politiques macroéconomiques et financières et à la gestion efficace de l'économie, aux politiques tendant à améliorer la capacité de production des pays en développement et leur compétitivité au plan mondial grâce au relèvement de leur productivité et de leur niveau de vie, à l'amélioration de la gestion de l'endettement et aux politiques instaurant des rapports positifs entre développement productif, intégration dans l'économie mondiale et succès de la lutte contre le paupérisme, du développement humain et des objectifs écologiques, succès qui suppose l'intégration des questions de sexoparité dans les stratégies de développement et le passage par le processus de développement de la dialectique commerce-pauvreté.

51. Dans ses travaux sur les stratégies de développement dans une économie en voie de mondialisation, la CNUCED devrait s'attacher particulièrement aux difficultés des pays qui se trouvent dans des situations spéciales, notamment aux problèmes de développement du continent africain en coopération étroite avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), aux problèmes particuliers des PMA, des pays en développement sans littoral et insulaires, et à ceux des économies de petite taille, structurellement faibles et vulnérables. La CNUCED devrait enfin s'intéresser au sort des pays en transition qui s'efforcent de s'intégrer à l'économie mondiale.

II. RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ PRODUCTIVE ET DE LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE

52. Pour que les pays en développement s'intègrent dans l'économie mondiale dans des conditions favorables à leur développement, leurs entreprises comme leurs secteurs économiques doivent être compétitifs. L'intégration elle-même contribue à améliorer la compétitivité mais uniquement si elle s'accompagne de politiques nationales destinées à renforcer la capacité de production du secteur des entreprises, à promouvoir les transferts, l'adaptation et la création de technologie, à encourager la création de réseaux et de groupements d'entreprises et à accroître la productivité. L'investissement, qui établit un lien essentiel entre le commerce et le développement, a un rôle clé à jouer à cet égard. Les décideurs doivent donc mettre en place des politiques macroéconomiques et microéconomiques qui concourent à maintenir un niveau élevé d'investissement, à stimuler le développement technologique et à conserver aux entreprises la compétitivité nécessaire pour leur permettre de tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation, y compris celles que crée le système commercial multilatéral¹². Pour relever ce défi, il faudra un effort collectif et cohérent, surtout de la part des pays en développement concernés, mais aussi des partenaires de développement et de la communauté internationale tout entière.

53. Au niveau national, cela passe par l'adoption de politiques actives pour stimuler l'accumulation de capital par le biais de l'investissement intérieur et de l'investissement étranger, la mise en place d'une infrastructure efficace pour le commerce international des biens et services, le transfert et la diffusion de technologie, y compris l'adoption des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), la coopération interentreprises et l'intégration dans les chaînes mondiales de valeur ajoutée, le but étant de lancer une croissance économique dynamique et durable. Parallèlement à l'adoption de ces politiques, il importe de reconnaître au niveau multilatéral la nécessité pour les pays en développement de se ménager une marge de manœuvre suffisante pour mener leurs stratégies de développement. Il convient de veiller à la cohérence entre les négociations et les processus internationaux et les politiques nationales de développement, ainsi qu'entre les politiques des différents secteurs de l'économie mondiale, notamment le commerce, l'investissement, les capitaux et la technologie. Il faut également encourager la participation active des pays en développement aux diverses instances internationales qui définissent les règles et normes internationales.

A. Problèmes et enjeux

54. Pour tirer davantage parti d'une économie mondiale de plus en plus mondialisée et interdépendante, les pays en développement et les pays en transition doivent renforcer leur capacité d'offre. La participation aux filières mondiales de valeur ajoutée des biens et services échangés sur le marché international est le principal moyen d'accéder aux marchés, aux capitaux et à la technologie. Cela dit, les liens avec l'économie mondiale ne sont pas aussi favorables les uns que les autres au développement et l'intégration obtenue uniquement par le biais de la libéralisation des échanges ne saurait garantir la réalisation des objectifs de développement des pays en développement dans les domaines économique, social et environnemental.

¹² Pour plus de détails sur le système commercial multilatéral, voir le chapitre III.

55. L'exemple des pays en développement qui sont parvenus à utiliser le commerce pour stimuler leur croissance et leur développement montre l'importance des politiques *actives* destinées à promouvoir l'investissement productif, à valoriser les ressources humaines, à renforcer les capacités technologiques, à encourager l'utilisation des TIC et à appuyer les entreprises locales. Ces politiques ont mis l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises, en spécialisant progressivement les échanges de manière à promouvoir les biens et services à forte valeur ajoutée et en créant au niveau national des liens interentreprises qui permettent de soutenir la croissance fondée sur les exportations et de l'utiliser pour créer des emplois de qualité et augmenter les revenus.

56. Pour améliorer la compétitivité des entreprises et des secteurs économiques, il importe d'insister davantage, au niveau national, sur le renforcement des structures de production, et notamment sur la création de réseaux d'entreprises, de groupes, de parcs industriels et de liens entre petites et grandes entreprises. Il faut également renforcer les capacités institutionnelles du pays. C'est ainsi que l'on encouragera l'apprentissage et le transfert et la diffusion de technologie, ce qui permettra non seulement d'améliorer la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux mais aussi d'orienter l'économie vers des activités à plus forte valeur ajoutée et vers une croissance stable et durable.

57. Il est particulièrement important d'améliorer la compétitivité des entreprises à l'exportation car cela permet d'engranger davantage de devises et donc d'importer les produits, services et technologies dont le pays a besoin pour relever le niveau de vie, augmenter la productivité et soutenir la hausse des salaires. Améliorer la compétitivité des exportations oblige non seulement à accroître le volume des exportations mais aussi à les diversifier, à soutenir l'augmentation du taux d'exportation, à orienter les exportations vers les biens et services à plus fort coefficient technologique et exigeant des qualifications plus poussées et à accroître le nombre d'entreprises capables d'être compétitives au plan international. Cela oblige en outre à développer des liens avec les réseaux mondiaux de production et de distribution. Il est essentiel, pour intégrer ces réseaux, d'avoir accès à des services logistiques fiables et efficaces, y compris l'utilisation des TIC, soutenus par des infrastructures de transports et de communications en bon état.

58. Avec les progrès des TIC, la production de biens et de services aux fins de l'exportation peut se faire de façon intégrée à partir d'implantations dispersées. L'Internet a aussi profondément modifié les modalités des échanges¹³ : il peut aider les acteurs les plus faibles de l'économie mondiale, comme les PME des pays en développement, en mettant à leur disposition des informations, des moyens de communication et des connaissances auxquels ils n'avaient pas facilement accès auparavant. Certains pays en développement ont su tirer parti des exportations liées aux TIC et ont augmenté leur part de marché dans le domaine de l'exportation de services informatiques, de services de communication et de services financiers. Ces exportations ont créé des emplois pour les femmes dans le secteur des services liés aux TIC. Les effets des TIC, et en particulier de l'Internet, sur les perspectives de développement des pays ne se limitent toutefois

¹³ D'après les derniers chiffres disponibles (*Electronic Commerce and Development Report, 2003*), le nombre d'utilisateurs de l'Internet continue de croître. Il était de 591,5 millions à la fin de 2002, soit 19 % de plus qu'en 2001. Le nombre de sites Web actifs a augmenté de 17 % en 2002. Le commerce électronique devrait atteindre le seuil de 10 000 milliards de dollars entre 2005 et 2007.

pas à l'amélioration de la compétitivité des exportations. L'adoption des TIC par les entreprises et les administrations publiques peut, en augmentant leur efficacité dans un grand nombre d'activités, accroître la productivité et donc entraîner une augmentation du niveau de vie. En permettant la production de produits et services entièrement nouveaux (comme les télé-services) pour nombre desquels les pays en développement peuvent présenter un avantage comparatif, les TIC offrent de nouvelles possibilités de diversification économique. L'accès à ces technologies reste néanmoins extrêmement difficile pour de nombreuses entreprises de pays en développement. De plus, il est une condition nécessaire mais non suffisante. Pour tirer pleinement parti du potentiel de ces technologies, les pays doivent disposer d'un environnement favorable (ce qui suppose la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire approprié mais aussi la modification des modalités de gestion et d'organisation des entreprises).

59. Avec l'expansion des filières mondiales de valeur ajoutée, le rôle des sociétés transnationales devient de plus en plus important. Même si l'IED n'est qu'un complément de l'investissement intérieur, il a de plus en plus tendance à orienter la stratégie de l'investissement dans son ensemble¹⁴. Il offre la possibilité de transférer des connaissances et des technologies, de mettre en valeur les ressources humaines, de stimuler l'esprit d'entreprise, de mettre en place de nouvelles techniques de gestion, de production et de commercialisation - dont la diffusion peut être renforcée grâce aux liens entre les filiales étrangères et les entreprises locales - et d'améliorer l'accès aux marchés internationaux¹⁵. Ces dernières années, un certain nombre de pays en développement et de pays en transition sont parvenus à accroître sensiblement leurs exportations grâce à l'IED axé sur les exportations. Néanmoins, l'augmentation de la valeur ajoutée des exportations - qui donne une indication des effets de l'IED sur le développement - a énormément varié d'un pays à l'autre. Cela confirme que ni les entrées d'IED ni les bénéfices attendus de l'IED ne sont automatiques.

- Il importe de créer des conditions favorables au niveau national, ce qui signifie en particulier de disposer de capacités techniques suffisantes mais aussi d'améliorer les compétences et de développer les entreprises, afin d'attirer l'IED et d'en tirer parti par le renforcement des liens interentreprises et par l'amélioration du contexte de la concurrence;
- Il faut également se pencher sur les risques que présentent les entrées d'IED. En effet, elles peuvent entraîner l'éviction des entreprises locales. Parmi les autres risques, on peut citer les pratiques anticoncurrentielles, l'évasion fiscale, les prix de transfert abusifs, le transfert d'activité ou de technologie polluante et une compétition entre demandeurs qui conduirait à une «course vers le bas»;

¹⁴ Au niveau mondial, l'IED est passé de quelque 40 milliards de dollars au début des années 80 à plus de 1 000 milliards de dollars en 2000, année record, pour redescendre ensuite à environ 650 milliards de dollars. Les pays développés attirent environ 160 milliards de dollars. Même si la répartition de l'IED entre les pays en développement reste inégale, cette source de capitaux est de plus en plus importante, même dans les PMA.

¹⁵ Pour un examen approfondi des rapports qu'il y a d'une manière générale entre les sociétés transnationales et la compétitivité, voir *World Investment Report 1995*; pour les relations plus précises qu'il y a entre les sociétés transnationales et la compétitivité des exportations, voir *World Investment Report 2002*.

- Il importe de trouver une solution à tous ces problèmes et toutes ces préoccupations dans le contexte d'un cadre réglementaire international qui préserve la marge de manœuvre des gouvernements afin de leur permettre de formuler des stratégies d'investissement qui contribuent à la réalisation de leurs objectifs de développement.

B. Mesures à prendre

60. Pour renforcer la capacité productive et la compétitivité des entreprises des pays en développement, il faut aborder le problème sous plusieurs angles, en tenant compte des enjeux mentionnés plus haut. La Déclaration du Millénaire et les conclusions des dernières conférences mondiales sur le développement, telles que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence de Monterrey et le Sommet de Johannesburg, offrent de bons points de départ.

1. Politiques nationales

61. Pour améliorer la compétitivité, il importe de concevoir des politiques rigoureuses de renforcement des capacités de production. Ces politiques doivent porter sur différents domaines, dont l'investissement, le développement des entreprises, la technologie, la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, le développement des infrastructures et l'adoption des TIC. Il convient d'adopter une conception intégrée couvrant aussi le développement d'une infrastructure de qualité, comme les zones franches industrielles, les technopoles, la logistique et les TIC.

62. L'effort à consentir est particulièrement important en ce qui concerne les PME. Les défaillances du marché empêchent parfois ces entreprises d'accéder aux capitaux, à l'information, à la technologie et aux marchés, autant d'éléments essentiels pour la compétitivité. Il faut donc mettre en place des politiques et des programmes spécifiques et des cadres institutionnels appropriés pour appuyer le secteur des entreprises, en offrant notamment des services d'aide aux entreprises sous la forme de services de formation et de conseil, d'aide technique et d'assistance à la gestion, en facilitant l'accès aux facteurs de production et aux services et en garantissant les prêts bancaires à l'innovation et à la restructuration. Il convient, lors de la fourniture de services d'appui, de prêter une attention particulière aux femmes chefs d'entreprise. Ces services devraient avoir pour objectif de renforcer la compétitivité des PME en favorisant la formation de groupements d'entreprises et l'amélioration de la productivité et des services d'essai, ainsi que l'introduction de la norme ISO 9000 de gestion de la qualité dans les PME.

63. Pour que les investissements orientés vers l'exportation se traduisent en processus dynamiques d'apprentissage, il est important de renforcer les relations entre les filiales étrangères et les fournisseurs locaux. Les entreprises locales fournissent les filiales locales des sociétés étrangères mais elles sont aussi souvent amenées, à une époque où les systèmes de production sont de plus en plus mondialisés, à livrer leur production au niveau régional, voire mondial. L'

élargissement de ces relations se heurte fréquemment à l'absence de la fonction contrôle de la qualité dans les entreprises locales et à l'incapacité de celles-ci de fournir des biens ou des services dans les délais prescrits et conformément aux normes et prix qui sont de règle au niveau international. C'est pourquoi la promotion des relations industrielles appelle à améliorer les

capacités productives et technologiques des fournisseurs locaux, à offrir des services de formation et à adopter différentes mesures pour accroître l'accès des fournisseurs locaux aux capitaux. Les politiques qui y tendent peuvent renforcer les chaînes d'approvisionnement et les groupements industriels, favorisant ainsi l'apprentissage, les transferts de technologie et les processus de diffusion, qui sont essentiels pour que les gains économiques enregistrés soient dynamiques et durables.

64. Les politiques nationales destinées à renforcer les capacités technologiques des entreprises locales ont un rôle essentiel à jouer. Elles doivent favoriser l'acquisition de connaissances par la mise en place dans l'économie même de processus d'apprentissage, promouvoir la création et la diffusion de savoir-faire, appuyer la production et l'adaptation du contenu technologique des matériels et promouvoir et faciliter les transferts de technologie. De nombreux obstacles empêchent encore les pays en développement de transférer, d'absorber et de développer des technologies et des connaissances. En ce qui concerne les politiques de transfert de technologie, les gouvernements sont passés d'une politique de restrictions et de contrôles directs à une attitude positive à l'égard du marché, qui se marque par l'amélioration du climat des affaires et des investissements, le renforcement du cadre juridique et des institutions et l'amélioration des compétences et des capacités des entreprises locales. L'orientation des politiques et les stratégies elles-mêmes a changé, l'accent étant mis, non plus sur le transfert de technologie en soi, mais sur l'adaptation des technologies et la création d'un environnement propice à la mise en place de régimes d'innovation plus incitatifs, faisant valoir davantage les systèmes d'innovation tout en encourageant le transfert de technologie plus avancée. Les incitations à la R-D, l'encadrement des droits de propriété intellectuelle en fonction du niveau de développement technologique du pays et la mise en valeur des ressources humaines sont autant de mesures indispensables. Les mêmes principes d'action s'appliquent au renforcement des institutions. Celles qui sont chargées de la métrologie, de la normalisation, des essais et du contrôle de la qualité constituent l'infrastructure de l'activité industrielle moderne. Elles revêtent une importance croissante pour la compétitivité en raison de la sévérité accrue des normes de qualité, de précision et de tolérance et des autres exigences de marchés internationaux caractérisés par une évolution technologique rapide. Les études portant sur la viabilité de la croissance des exportations dans un certain nombre d'industries scientifiques et de secteurs traditionnels montrent que les exportations peuvent chuter, même après des années de bons résultats, si les normes internationales imposent soudainement de nouveaux critères de qualité.

65. Pour améliorer la compétitivité des entreprises, il est particulièrement important de soutenir le secteur des TIC, compte tenu de l'importance croissante de l'information et de la technologie pour les communications et le commerce, et du fait que l'écart entre les pays développés et les pays en développement dans l'utilisation des TIC continue de croître. Parmi les causes de la faible pénétration des nouvelles technologies dans les pays en développement figurent la méconnaissance des possibilités qu'elles offrent, la médiocrité des infrastructures de télécommunications et de la connectivité Internet, le coût élevé de l'accès à l'Internet, l'absence de cadre juridique et réglementaire adéquat, la pénurie de personnel qualifié, le non-recours à la langue locale et à un contenu local et l'absence d'esprit d'entreprise et d'une culture d'entreprise ouverte au changement, à la transparence et à l'égalité sociale. L'une des grandes difficultés que les décideurs nationaux et internationaux doivent surmonter est donc de régler le problème de la fracture numérique entre pays riches et pays pauvres, entre zones rurales et zones urbaines, entre hommes et femmes, entre travailleurs qualifiés et non qualifiés, et entre grandes et petites entreprises.

66. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales relatives aux TIC destinées à relever ces défis doivent tenir compte de trois éléments particuliers: la nécessité de mettre en place des mécanismes qui contrôlent et mesurent la capacité des pays d'adopter les TIC, l'utilisation des TIC et leurs effets; la nécessité de veiller à l'égalité des sexes à tous les niveaux de l'action gouvernementale; la nécessité de lier les politiques relatives aux TIC aux autres politiques de développement, notamment aux politiques menées dans les domaines de l'éducation, du commerce et de l'investissement et plus particulièrement dans les domaines de la science et de la technologie, afin de créer des synergies entre les différents éléments et de permettre une diffusion plus large des TIC.

67. La question de l'apprentissage technologique est également importante pour le développement et l'efficacité des services de transport et de communication et des services logistiques, facteurs stratégiques permettant d'assurer et de maintenir la compétitivité des entreprises. Pour cela, les pays en développement doivent améliorer leur infrastructure matérielle, institutionnelle et juridique. Ils doivent veiller en particulier à disposer d'infrastructures, de superstructures et d'équipement pour le mouvement des chargements conteneurisés porte à porte, par air, mer, route et rail. En outre, de nombreux pays en développement doivent adapter leurs infrastructures juridiques aux exigences des transactions électroniques, pour tenir compte de l'utilisation croissante en logistique des applications des TIC.

68. Toutefois, même lorsque les infrastructures matérielles et juridiques nécessaires sont en place, les retards administratifs et opérationnels peuvent nuire à l'efficacité des services logistiques. Les pays en développement ont de plus en plus souvent recours à des mesures coordonnées de facilitation du commerce pour réduire le coût des transactions. Pour les mettre en œuvre, ils ont besoin d'aide en ce qui concerne tant les compétences que le financement. Cela est particulièrement important du point de vue de la sécurité, devenue une priorité du commerce international. Il peut être extrêmement difficile pour les pays en développement de mettre en place les procédures et les équipements nécessaires pour se conformer aux nouvelles réglementations dans ce domaine. D'une manière générale, il convient de prêter une attention particulière à l'atténuation des handicaps géostratégiques des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays insulaires en développement.

2. Politiques mondiales

69. Les politiques nationales visant à améliorer la capacité de production des entreprises pour les rendre compétitives sur le marché international s'appuient de plus en plus souvent sur une réglementation élaborée au niveau international. Pour les pays en développement, le plus important est de préserver la marge de manœuvre et la souplesse nécessaires pour mener des politiques axées sur le développement. Comme une obligation juridique internationale prévaut normalement sur les règles nationales, il y a souvent des contradictions entre la volonté de coopérer au niveau international en se conformant à des règles contraignantes et la nécessité pour les gouvernements de s'acquitter de leurs fonctions internes de réglementation en vue de la réalisation des objectifs de développement. Il importe de trouver un juste milieu entre l'application des règles internationales qui peuvent contribuer au développement et la préservation du droit des pays en développement de légiférer dans l'intérêt général, dans le sens des objectifs de leur développement.

70. L'interaction des réglementations nationales et internationales est particulièrement évidente dans le domaine de l'investissement. La prolifération d'accords d'investissement aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et plurilatéral fait que les décideurs et les négociateurs des pays en développement, ainsi que les autres parties intéressées, doivent avoir une connaissance approfondie des incidences de tels accords sur le développement et s'en tenir informés. Face à la complexité des enjeux et au nombre des éléments à prendre en compte, les ressources dont disposent les pays en développement sont souvent insuffisantes, tant pour l'élaboration des politiques que pour la mise en œuvre et les négociations. Ce que la communauté internationale doit faire, c'est donc contribuer à renforcer les capacités des pays en développement, en offrant une assistance en matière d'analyse des politiques, de développement des institutions et de mise en valeur des ressources humaines, pour aider ces pays à participer le plus efficacement possible aux discussions internationales et à évaluer les effets qu'aura une coopération plus étroite sur leurs politiques et leurs objectifs de développement.

71. La dimension internationale des flux d'investissement ne devrait pas être vue uniquement en termes de réglementation et d'accords internationaux mais aussi en termes de politiques et mesures que les sociétés transnationales et leurs pays d'origine peuvent adopter pour encourager les flux d'investissement et stimuler la croissance économique et le développement. On met souvent l'accent sur les politiques adoptées par le pays bénéficiaire, qui sont effectivement essentielles pour l'amélioration de la capacité de production et de la compétitivité des entreprises, mais il faudrait également tenir compte du potentiel des pays d'origine en matière d'assistance.

72. Les pays d'origine peuvent prendre une part active à la collecte et à la diffusion d'informations sur les possibilités d'investissement dans les pays en développement, y compris par le biais de l'assistance technique ou encore l'organisation de missions et de séminaires consacrés à l'investissement. Ils peuvent encourager les transferts de technologie en aidant à renforcer la base technologique du pays bénéficiaire, sa capacité d'accueillir l'IED et les industries à forte intensité technologique et sa capacité d'atteindre des objectifs spécifiques qui supposent une forte intensité technologique. Différentes formes d'incitations financières et fiscales peuvent être offertes aux investisseurs extérieurs ou appuyer la réalisation d'études de faisabilité et d'évaluations environnementales. Les pays bénéficiaires peuvent aussi contribuer à réduire les risques, par exemple en garantissant les investissements contre des risques qui ne sont pas forcément couverts par les assurances privées.

73. Il faudrait procéder à des analyses plus approfondies pour évaluer l'efficacité des différentes mesures et trouver comment accroître encore l'effet sur le développement des mesures prises par les pays d'origine. Ces mesures aideraient les pays en développement et créeraient de nouvelles possibilités d'investissement et de commerce pour les pays d'origine et leurs entreprises.

74. Il faudrait aussi être plus attentif au niveau international à la responsabilité sociale des sociétés transnationales. Le principe selon lequel les grandes entreprises ont des responsabilités qui vont au-delà de leurs actionnaires pour s'étendre aux sociétés dans lesquelles elles opèrent est largement admis et a été reconnu lors du Sommet de Johannesburg. Ce qui amène à se demander si les investisseurs étrangers eux-mêmes ne pourraient pas compléter les efforts des pays bénéficiaires (et des pays d'origine) et aider les pays en développement à mieux tirer parti de l'IED. Les instruments internationaux sont de plus en plus nombreux dans ce domaine,

mais la plupart sont librement adoptés et, de plus, ils portent pour la plupart sur des questions sociales et environnementales et non sur des questions de développement économique. On compte de plus en plus sur les sociétés transnationales pour contribuer directement, dans un esprit de citoyenneté d'entreprise, à la réalisation des objectifs de développement.

75. Il est devenu essentiel que les pays en développement bénéficient d'une assistance internationale accrue et diversifiée aux fins du transfert, de la diffusion et de la mise en œuvre des nouvelles technologies. En ce qui concerne le rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité entre les sexes, par exemple, le Groupe d'étude pour les technologies de l'information et de la communication a estimé qu'il devait, à titre prioritaire, aider davantage les pays en développement à formuler des stratégies relatives aux TIC. Le projet de plan d'action du Sommet mondial de la société de l'information place la mise en œuvre de stratégies nationales dans le domaine électronique parmi les premières mesures à prendre pour faire progresser la société de l'information dans les pays en développement. Il préconise également l'adoption de mesures visant à promouvoir les applications des TIC orientées sur le développement au profit de tous, en particulier l'utilisation des TIC par les PME pour favoriser l'innovation, réaliser des gains de productivité, réduire le coût des transactions et lutter contre la pauvreté.

76. Dans le domaine des transports et de la logistique, il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique international qui tienne compte de l'évolution de l'organisation mondiale de la logistique. Le Plan d'application du Sommet de Johannesburg appelle expressément à prendre à tous les niveaux des mesures d'urgence pour favoriser le développement des infrastructures de transport et de communication et promouvoir une approche intégrée de l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional pour les services et systèmes de transport. Malgré diverses tentatives, il n'existe aucun régime juridique international qui organise la responsabilité dans le transport multimodal. Cette absence a obligé les gouvernements, y compris ceux des pays en développement, à trouver des solutions aux niveaux national, régional ou sous-régional, aggravant encore la fragmentation au niveau international. En ce qui concerne la facilitation du commerce, les gouvernements devraient prendre des mesures pour donner effet aux règles, normes et recommandations adoptées au niveau international. Les questions de sécurité maritime et de sécurité des conteneurs resteront une priorité pour la communauté internationale dans les années à venir. Le Programme d'action pour la sécurité dans les transports adopté par le G8 lors de son Sommet au Canada en 2002, la législation des États-Unis en matière de sécurité, et les travaux entrepris par l'OMI et l'Union européenne montrent l'importance que ce sujet va prendre à l'avenir. Il est essentiel d'adopter une stratégie mondiale coordonnée pour éviter la prolifération de normes et de solutions unilatérales ou régionales différentes les unes des autres et les conséquences négatives qui en résulteraient. À cet égard, on pourrait envisager de revoir la Convention des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires de 1986.

C. Contribution de la CNUCED

77. L'objectif des travaux de la CNUCED dans ce domaine devrait être d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à concevoir et appliquer des politiques actives pour renforcer leur capacité de production et leur compétitivité, afin de maintenir un niveau élevé de croissance et de promouvoir le développement durable. Ces politiques devraient se fonder sur une approche intégrée de l'investissement, du transfert de technologie et de l'innovation, du développement des entreprises et de la facilitation du commerce (y compris les transports

et la promotion des TIC). Elles devraient être appuyées par des mesures au niveau international, y compris des politiques qui, dans le cadre de l'élaboration de règles internationales, offrent aux pays en développement suffisamment de souplesse et de marge de manœuvre pour mener leurs stratégies d'industrialisation et œuvrer pour un développement humain durable dans une économie de plus en plus mondialisée.

1. *Traitement intégré de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises grâce à la recherche et à l'analyse des politiques*

78. La CNUCED devrait aider les pays en développement à concevoir des politiques visant à accroître leur capacité de production, leur compétitivité internationale, leur potentiel technologique et la contribution de l'IED au développement.

a) Faire mieux comprendre les questions relatives à l'investissement, à la technologie, au développement et à la compétitivité des entreprises grâce à la recherche et à l'analyse des politiques

79. La CNUCED devrait continuer à jouer un rôle directeur dans l'analyse des incidences de l'IED sur le développement et en particulier de la possibilité d'en accroître les effets bénéfiques et d'en réduire les coûts dans toute la mesure possible grâce à l'adoption de politiques appropriées par les pays d'accueil et les pays d'origine. Elle devrait rassembler et analyser des données et faire des recherches orientées vers l'action sur les aspects de l'investissement liés au développement et notamment sur les questions suivantes: interaction de l'IED et de l'investissement intérieur; effets de l'IED sur l'industrialisation et l'initiative locale; rôle de l'IED dans le développement de l'infrastructure et de la capacité d'exportation; mise en valeur des ressources humaines et liens entre les entreprises nationales et étrangères. La CNUCED devrait aussi aider les pays en développement à faire en sorte que leurs engagements internationaux ne les empêchent pas de prendre des mesures à l'échelon national pour renforcer leur capacité de production et leur compétitivité internationale.

80. Pour ses travaux analytiques, la CNUCED devrait tirer les leçons d'exemples réussis de transfert et de diffusion de techniques au moyen de l'IED et par d'autres voies, en vue d'étayer les efforts déployés par les pays en développement, et en particulier par les PMA, pour s'adapter à l'évolution des techniques et mettre au point des instruments propres à faciliter leur transfert et le renforcement de la capacité d'innovation nationale. À cette fin, elle devrait examiner les difficultés particulières rencontrées par les PMA et les pays d'Afrique pour renforcer leur capacité de production, et étudier notamment comment réduire les risques que comporte l'investissement dans ces pays.

b) Renforcer la capacité des pays en développement de concevoir et mettre en œuvre des politiques nationales en vue d'attirer et de mettre à profit l'IED, et favoriser l'amélioration du potentiel technologique et de la compétitivité des entreprises locales

81. La CNUCED devrait étayer les efforts déployés par les pays en développement pour attirer l'IED et en tirer un meilleur parti, notamment en les aidant à concevoir et mettre en œuvre des politiques d'investissement conformes à leurs stratégies de développement. Les examens de la politique d'investissement et leur suivi, ainsi que l'assistance aux organismes nationaux de promotion de l'investissement, peuvent jouer un rôle particulier dans ce domaine.

82. La CNUCED devrait mettre sur pied des programmes spéciaux pour aider les pays africains et les PMA à attirer l'IED et à en tirer un meilleur parti, notamment grâce à des services consultatifs fournis en partenariat avec le secteur privé.

83. La CNUCED devrait faire connaître les meilleures pratiques en ce qui concerne les liens entre les PME et les sociétés transnationales, en vue d'accroître l'utilité de l'IED et de renforcer la compétitivité internationale des entreprises des pays en développement.

84. La CNUCED devrait aider les pays en développement, et en particulier les PMA, à concevoir et mettre en œuvre des politiques visant à encourager le transfert de technologie et à se doter d'une capacité d'innovation nationale.

c) Promouvoir la contribution de la politique internationale au développement et renforcer les moyens humains et institutionnels des pays en développement pour la négociation d'accords internationaux

85. La CNUCED devrait étudier les incidences des accords internationaux d'investissement - bilatéraux, régionaux et multilatéraux - sur le développement et la façon de concevoir ces accords pour qu'ils y contribuent au maximum. Elle devrait servir de forum pour l'échange de données d'expérience sur l'élaboration d'accords internationaux, en vue de promouvoir la contribution de ces instruments au développement.

86. La CNUCED devrait s'appuyer sur les résultats de conférences internationales pour accroître son assistance aux pays en développement, et en particulier aux PMA, en vue de renforcer leurs moyens humains et institutionnels dans le domaine de l'investissement et du transfert de technologie, de façon qu'ils puissent participer effectivement à l'établissement de règles internationales à tous les niveaux et que leurs intérêts soient pris en compte. Elle devrait notamment étudier les moyens de rendre opérationnelles les clauses des actuels accords internationaux relatives au transfert de technologie, et aider les pays en développement à tirer le meilleur parti de ces accords.

2. Améliorer les transports et la facilitation du commerce et promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement

87. La CNUCED devrait aider les gouvernements à établir des cadres appropriés pour l'action dans le domaine des transports et des technologies de l'information et de la communication (TIC), afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs de développement.

a) Renforcement des transports dans les pays en développement

88. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse concernant la facilitation du commerce, les transports et les services connexes qui présentent un intérêt pour les pays en développement. Elle devrait aussi servir de forum pour l'échange de vues et de données d'expérience sur des questions comme la facilitation du commerce, la sécurité des transports, l'immatriculation des navires et le transport multimodal, afin que les objectifs de développement soient dûment pris en considération lors de l'adoption de nouveaux cadres. Les travaux devraient être menés en coopération étroite avec d'autres organisations intergouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies œuvrant à la mise au point d'instruments juridiques mondiaux

concernant le commerce et les transports internationaux. Par son programme de coopération technique et de formation, la CNUCED devrait aider les pays en développement à renforcer leurs moyens dans le domaine des transports et à accroître ainsi la compétitivité des entreprises nationales.

b) Renforcer les moyens des pays en développement dans le domaine des technologies, de l'information et de la communication

89. La CNUCED devrait suivre et analyser l'évolution des technologies de l'information et de la communication en s'intéressant à leurs incidences sur la productivité, l'organisation commerciale, la compétitivité des exportations, les secteurs clefs se prêtant au commerce électronique et la parité entre les sexes, afin de fournir aux dirigeants des pays en développement une base analytique et empirique qui leur permette de prendre les décisions voulues dans le domaine des TIC et du commerce électronique.

90. La CNUCED devrait aider les pays en développement à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales dans le domaine des TIC, et notamment à mettre au point des mécanismes pour suivre et mesurer l'évolution de l'économie numérique et l'emploi des TIC sur leur territoire. Elle devrait aussi offrir à ces pays un forum pour l'examen de questions d'orientation relatives aux TIC ainsi que pour l'échange de données d'expérience et de renseignements sur les meilleures pratiques.

91. La CNUCED devrait étayer les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir le commerce électronique dans des secteurs économiques importants ayant un potentiel d'exportation au moyen de diverses politiques sectorielles, de programmes de formation et d'outils d'information et de communication, en tenant compte de la nécessité d'adapter chaque train de mesures aux spécificités locales et nationales.

92. La CNUCED devrait aider les pays en développement à participer activement aux discussions internationales pouvant influencer sur l'évolution des TIC et de l'économie du savoir. Elle devrait pour ce faire travailler en collaboration étroite avec les organisations internationales compétentes.

III. VEILLER À CE QUE LE SYSTÈME COMMERCIAL INTERNATIONAL ET LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT

A. Commerce et développement: évolution récente

93. La CNUCED a notamment pour mission d'aider les pays en développement à mieux mettre le commerce international et les négociations commerciales au service du développement. Elle a depuis longtemps déjà reconnu l'interdépendance des questions que soulèvent l'expansion et la diversification du commerce dans les pays en développement et des processus mondiaux. Grâce à un traitement équilibré des problèmes dans le cadre de l'analyse des politiques, de la recherche d'un consensus, de l'assistance technique et du renforcement des capacités, elle s'emploie à maîtriser cette interdépendance afin que le commerce contribue le plus possible au développement.

94. La CNUCED a contribué à faire admettre l'idée que les pays en développement, en raison de leurs handicaps structurels et inhérents, ont des besoins et des problèmes particuliers en matière de commerce, de développement et de financement. Cette idée a conduit, entre autres, à l'adoption des principes de la non-réciprocité et de l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement dans le système du GATT¹⁶. Les travaux de la CNUCED dans le secteur des produits de base, qui ont donné naissance au Programme intégré pour les produits de base, constituent un effort remarquable, au sein du système des Nations Unies, pour garder cette question sous les projecteurs de l'actualité internationale.

1. Évolution du commerce international et des résultats des pays en développement

95. La croissance du commerce au cours des 50 dernières années a généralement été supérieure à celle de la production. Cela témoigne d'une plus grande ouverture des économies ainsi que d'une spécialisation internationale de la production. La part des pays en développement dans le commerce international a augmenté tout au long des années 70 pour atteindre 27 % en 1981. Elle a fléchi dans les années 80, souvent considérées comme une décennie perdue pour le développement en raison de la crise de la dette, mais a ensuite remonté la pente et se chiffrait à 31 % en 2001. Aujourd'hui, les articles manufacturés représentent plus de la moitié des exportations de marchandises des pays en développement, les combustibles un peu plus d'un quart et les produits de base un cinquième. La part des pays en transition dans les exportations mondiales a augmenté et elle est actuellement de 5 %.

96. Si, globalement, les pays en développement ont regagné le terrain perdu dans le commerce mondial, il y a entre eux d'importants écarts. Quelques-uns, dont certains nouveaux pays industriels d'Asie de l'Est, ont accru fortement leur part de la valeur ajoutée mondiale dans le secteur manufacturier, l'augmentation étant comparable ou supérieure à celle de leur part dans le commerce mondial d'articles manufacturés. Les exportations considérées sont souvent des biens ou services ayant une valeur élevée et beaucoup sont également très dynamiques à l'échelle mondiale; avec les biens et services spécialisés fondés sur les ressources naturelles et culturelles, elles constituent de nouveaux débouchés pour les pays en développement. En revanche, la part des PMA en particulier est tombée de 1,46 % en 1970 à 0,25 % en 2001. Cela tient notamment à la diminution constante de l'importance du commerce des produits de base: alors que les exportations mondiales totales ont progressé en moyenne de 6,1 % par an entre 1990 et 2000, les exportations de produits de base n'ont augmenté que de 3,1 %. Trente-huit pays en développement tirent plus de la moitié de leurs recettes d'exportation d'un seul produit de base et 48 de deux produits de base.

¹⁶ Par exemple, la décision intitulée «Traitement différencié et plus favorable, réciprocité et participation plus complète des pays en développement» (la «clause d'habilitation»), prise en 1979 lors des négociations de Tokyo, a légitimé le SGP, qui avait été adopté à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que les accords régionaux entre pays en développement et l'octroi d'un traitement spécial aux PMA. Elle prévoyait aussi que les obligations assumées par les pays en développement seraient conçues et, si nécessaire, modifiées «pour répondre de manière positive aux besoins du développement, des finances et du commerce» de ces pays.

97. Le secteur tertiaire, qui a des liens importants avec l'ensemble des activités économiques, a pris de l'importance dans tous les pays au cours des deux dernières décennies. La part des services dans le PIB est passée de 41 % il y a 20 ans à 52 % en 2000 dans les pays en développement et de 57 % à 68 % dans les pays développés. La part des pays en développement dans les exportations mondiales de services est passée de 19 % en 1991 à 23 % en 2001, et leur part dans les importations mondiales de 22 % à 25 % pendant la même période. Les fonds reçus par ces pays des travailleurs expatriés se sont chiffrés à 72,3 milliards de dollars en 2001, soit plus que le montant de l'aide au développement; cela montre que les pays en développement ont un fort potentiel dans le domaine de la fourniture de services et que le mouvement temporaire de personnel (mode 4 de l'AGCS) peut beaucoup contribuer à leurs recettes d'exportation. Par ailleurs, le coût des services de transport pour les importations des pays en développement s'est élevé à 143 milliards de dollars. Certains pays en développement, dont des PMA, considèrent que c'est dans le secteur du tourisme que réside leur principal avantage comparatif pour le commerce des services.

98. Deux autres grandes tendances ayant des conséquences importantes se sont dessinées dans les années 90. Premièrement, les accords commerciaux régionaux se sont multipliés, surtout après la création de l'OMC en 1995, et plus de la moitié des échanges mondiaux se fait aujourd'hui dans le cadre de ces accords. Deuxièmement, la part du commerce Sud-Sud dans le commerce total des pays en développement est allée croissant, passant de 34 % en 1990 à environ 40 % à la fin de la décennie.

2. *Principaux faits nouveaux survenus dans le secteur du commerce depuis la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

99. La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en novembre 2001 à Doha (Qatar), a mis sur pied un vaste programme de travail visant à accroître la contribution du système commercial au développement et à aider les pays en développement à participer à ce système de façon plus efficace et plus profitable. Tous les pays ont intérêt à ce que ce programme porte ses fruits. De bons résultats augureraient bien de l'avenir de l'économie mondiale, relanceraient la coopération économique internationale et la coopération pour le développement, stimuleraient considérablement le commerce et l'investissement et offriraient de nouvelles possibilités aux pauvres des pays en développement, et notamment aux femmes pauvres.

B. Faire en sorte que le commerce international contribue au développement: orientations possibles

100. Il faut faire en sorte que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, prennent à la croissance du commerce international une part en rapport avec les besoins de leur développement économique. La communauté internationale doit continuer à donner un rang de priorité élevé à cet objectif. Cela servirait d'ailleurs l'intérêt général, car les pays en développement peuvent devenir d'importants marchés pour des partenaires commerciaux des pays développés et du tiers monde.

101. Pour atteindre ce but, il faut améliorer les conditions commerciales offertes aux pays en développement, notamment en édictant des règles et en assurant leur application. Le système commercial multilatéral doit être favorable au développement et consentir à ces pays la marge

de manœuvre dont ils ont besoin pour utiliser des instruments propres à accélérer la croissance, à promouvoir un développement durable, à augmenter les possibilités d'emploi, notamment pour les femmes, et à réduire la pauvreté. Des efforts sont également nécessaires pour renforcer la capacité d'offre des pays en développement de façon qu'ils puissent profiter des débouchés commerciaux. Les pays développés partenaires devraient prendre tout spécialement en considération les préoccupations et les intérêts des pays en développement dans leur politique commerciale et les mesures connexes.

102. L'expérience des nouveaux pays industriels d'Asie de l'Est indique que, pour contribuer pleinement au développement, la libéralisation doit s'accompagner de mesures énergiques dans le domaine de l'investissement, de l'industrialisation, de la technologie, de la mise en valeur des ressources humaines et du progrès social. Dans plusieurs autres pays cependant, en particulier dans beaucoup de PMA et de pays africains, la libéralisation générale a eu des effets négatifs sur la production industrielle, l'emploi, la répartition des revenus et le gagne-pain des pauvres. Si l'on veut tirer profit de la libéralisation, on doit s'attacher à prendre des mesures échelonnées visant à promouvoir la croissance tout en réduisant autant que faire se peut les éventuels effets négatifs. Il faut pour cela que les pays en développement restent libres de mettre au point, d'adapter et d'appliquer des instruments politiques qui leur permettent de stimuler la croissance, de promouvoir la diversification, d'accroître la valeur ajoutée et de faire mieux profiter les pauvres et les femmes des bienfaits du commerce. Il faut insister davantage sur l'adoption d'une politique sociale et de dispositifs de protection pour assurer un partage équitable des fruits de l'expansion économique et de la croissance du commerce.

103. L'agriculture, les textiles, les vêtements et les exportations de services sont les principales sources d'emploi pour les pauvres dans les pays en développement, notamment pour les femmes et d'autres groupes désavantagés. La politique commerciale, les mesures connexes et les facteurs nationaux et internationaux qui influent sur ces secteurs ont également d'importantes incidences sur la réduction de la pauvreté et sur la parité entre les sexes.

1. Traitement spécial et différencié

104. L'octroi d'un traitement spécial et différencié peut être utile pour remédier aux déséquilibres économiques, structurels et institutionnels entre les pays en développement et les pays développés. Jusqu'au Cycle d'Uruguay, il s'agissait d'un instrument permettant aux pays en développement d'avoir plus facilement accès aux marchés et de conserver la possibilité de protéger et soutenir l'industrie nationale. Mais depuis la création de l'OMC, le traitement spécial et différencié est de plus en plus considéré comme un dispositif provisoire, l'objectif étant d'imposer une seule et même série de règles et d'obligations à tous les membres de l'Organisation. L'AGCS constitue cependant une importante exception, en ce sens qu'il donne aux pays en développement la marge de manœuvre nécessaire pour tenir compte de leurs intérêts et des exigences du développement.

105. Conscients des préoccupations croissantes exprimées par les pays en développement au sujet de l'application du traitement spécial et différencié pour remédier aux problèmes particuliers de ces pays, et en particulier des PMA, les États membres de l'OMC ont décidé, dans la Déclaration de Doha, que «toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié [seraient] réexaminées en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles». Il faut se féliciter de cette décision et redoubler d'efforts pour la mettre

en œuvre pleinement et rapidement. Des dispositions actualisées, renforcées et axées sur le développement, visant à intégrer les intérêts essentiels des pays en développement dans le système commercial multilatéral, devraient être fondées sur les principes suivants: renforcement du traitement NPF et de la non-discrimination, tout en conservant une certaine marge de manœuvre aux fins du développement en défendant les principes de non-réciprocité (partie IV du GATT) et d'une réciprocité qui ne soit pas totale (Déclaration de Doha); traitement équitable des pays en développement grâce à l'adaptation des disciplines en fonction de leurs besoins et de leurs capacités en matière de commerce, de financement et de développement; souplesse et marge de manœuvre appropriées pour les pays en développement en ce qui concerne les questions internes et les accords commerciaux ayant des incidences importantes sur les ressources et la politique intérieure; stabilité, sécurité et prévisibilité accrues du traitement spécial et différencié; accès préférentiel aux marchés; examen spécial par les pays développés pour éviter le recours à des mesures de défense commerciale contre les pays en développement; prise en considération des aspects des questions nouvelles qui concernent le développement.

106. Il est important de définir, pendant les négociations commerciales multilatérales, le coût de l'ajustement et de la mise en conformité qu'entraînent les accords commerciaux multilatéraux pour les pays en développement, et de prévoir des ressources additionnelles à cette fin dans le cadre desdits accords, pour que les pays en développement puissent profiter des possibilités offertes par ces instruments. L'OMC, la Banque mondiale et le FMI devraient aussi collaborer plus étroitement afin que le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, prévu dans les Accords de l'OMC, ne soit pas remis en cause par les conditions imposées par les donateurs.

2. Préférences commerciales

107. Le SGP et d'autres préférences commerciales unilatérales continuent à jouer un rôle important en facilitant l'accès des pays en développement à des marchés sur lesquels les droits NPF demeurent un obstacle. La CNUCED estime qu'en 2001 la valeur totale des échanges effectués dans le cadre des schémas de préférences s'est élevée à 71,4 milliards de dollars, alors qu'elle aurait pu atteindre 183 milliards de dollars pour l'ensemble des produits visés. Cela montre que l'on peut sensiblement accroître l'utilisation des schémas de préférences en améliorant la gamme de produits visés, les procédures administratives et les règles d'origine, tout en conservant les objectifs initiaux de non-discrimination et de non-réciprocité. Les négociations de l'OMC sur l'accès aux marchés risquent d'entraîner un nouvel effritement des marges de préférence, mais les préférences demeureront un instrument utile tant que les droits NPF feront obstacle aux exportations des pays en développement.

3. Commerce Sud-Sud, intégration régionale et SGPC

108. La coopération économique Sud-Sud et l'intégration régionale sont des éléments importants des stratégies de développement des pays du tiers monde et comptent beaucoup pour leur intégration dans l'économie mondiale. Les membres du Groupe des 77, avec l'aide de la CNUCED, ont pris l'initiative d'établir un système d'échange de préférences commerciales entre pays en développement en vue de promouvoir le commerce mutuel. L'accord portant création du système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) marque une étape politique et économique importante dans la coopération Sud-Sud et devrait être appliqué rapidement et complètement.

109. Le renforcement de l'intégration entre pays en développement peut offrir de nouvelles possibilités de commerce Sud-Sud. Une attention accrue devrait être accordée à la libéralisation des services, de l'investissement et du marché du travail, ainsi qu'à la simplification et à l'harmonisation des mesures concernant les recours commerciaux ainsi que des règles et normes techniques. Il convient aussi d'accorder un rang de priorité élevé à l'établissement des institutions commerciales et financières requises et au renforcement de la coopération scientifique et technique.

110. Il faut veiller à ce que les pays en développement participant aux accords commerciaux régionaux Nord-Sud ne soient pas soumis à des obligations plus strictes que celles de l'OMC, à ce qu'ils bénéficient d'un traitement spécial et différencié et à ce qu'ils reçoivent un appui financier et technique suffisant pour entreprendre les ajustements nécessaires.

4. Accès aux marchés

111. De graves distorsions font obstacle aux exportations des pays en développement, ce qui freine l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale et contrarie leurs efforts pour promouvoir leur développement économique et social par le commerce. Les difficultés d'accès aux marchés sont amplifiées par des problèmes touchant à la structure des marchés, ainsi que par les mesures de protection commerciale qu'appliquent des pays développés, telles que mesures antidumping, normes techniques, mesures sanitaires et phytosanitaires, règles d'origine, subventions. Près de 90 % des biens commercialisés au niveau international font l'objet de mesures prises par les gouvernements pour des raisons de protection de la santé humaine et de l'environnement. Ces mesures - ainsi que les mesures et les exigences croissantes du secteur privé - font que les marchés internationaux sont moins ouverts, moins sûrs et moins transparents. Les liens entre l'accès aux marchés et les obstacles à l'entrée sur les marchés devraient être pleinement pris en compte et faire l'objet d'un traitement systématique en vue de permettre aux pays en développement de réellement tirer parti de la libéralisation du commerce.

Agriculture

112. Le secteur agricole est un secteur essentiel pour de nombreux pays en développement, y compris la plupart des PMA et autres pays en développement à faible revenu, où la part de ce secteur dans le PIB est de 32 % et 24 %, respectivement. Les exportations agricoles continuent de représenter plus de 30 % des exportations totales de marchandises de ces pays, contre une moyenne mondiale de 9 %. Toutefois, ces mêmes pays sont confrontés à des droits de douane de 25 à 30 % et leurs perspectives en matière d'exportation et de production intérieure sont contrariées par le soutien interne massif et les multiples subventions à l'exportation qu'appliquent les pays développés.

113. Améliorer l'accès aux marchés et sensiblement réduire le soutien interne et les subventions à l'exportation appliqués par les pays développés en vue d'arriver à l'élimination progressive et totale de ce soutien et de ces subventions est l'objectif immédiat des négociations sur l'agriculture à l'OMC. Les gains économiques découlant d'une large libéralisation, analogue à celle qu'ont produite les Accords du Cycle d'Uruguay, sont estimés à quelque 400 milliards de dollars par an et pourraient également contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, à réduire la pauvreté et à encourager le développement rural dans tous les pays. Le commerce des produits agricoles est également étroitement lié aux questions d'égalité entre hommes et femmes,

car la majorité des femmes (jusqu'à 90 % ou plus) qui travaillent dans de nombreux pays en développement travaillent dans le secteur agricole. Une amélioration du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, y compris un mécanisme de sauvegarde spécial, des produits stratégiques, et des mesures de compensation pour l'effritement des préférences, ainsi que des mesures visant à répondre aux besoins des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et des PMA, sont d'importants moyens de donner aux pays en développement la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour assurer leur production agricole et un développement durable de la compétitivité de leurs exportations.

Accès aux marchés non agricoles

114. Les pays en développement ne pourraient que bénéficier d'une réduction des droits de douane, en particulier des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, qui frappent leurs principaux produits d'exportation. On estime que les gains globaux pour ces pays seraient, dans ce domaine, de la même ampleur, en valeur absolue, que dans l'agriculture. Toutefois, la répartition de ces gains est davantage concentrée, et beaucoup dépend de l'intégration définitive du secteur des textiles et des vêtements dans le GATT de 1994. Parallèlement, les mesures commerciales de recours contre les produits textiles en provenance des pays en développement, qui se sont multipliées ces dernières années, devraient être évitées afin de ne pas contrecarrer les bénéfices attendus d'une libéralisation de l'Accord sur les textiles et les vêtements, et il conviendrait d'assouplir les règles d'origine pour faciliter la circulation aux niveaux intrarégional et interrégional des articles semi-finis.

115. Si les pays en développement peuvent obtenir des gains à long terme de leur propre libéralisation, il peut néanmoins y avoir, à court terme, quelques effets potentiellement douloureux, avec des pertes de production dans certains secteurs ou certaines régions pouvant aller jusqu'à 60 % selon les propositions actuellement à l'étude à l'OMC. Pour cette raison, une approche axée sur le développement, associée à un traitement spécial et différencié (conditions en deçà d'une réciprocité totale, comme prévu dans la Déclaration de Doha) et à un soutien international, sera probablement nécessaire pour aider les pays en développement à faire face à ces conséquences négatives. Dans le cas des pays en développement qui bénéficiaient de contingents pour les textiles, un soutien à l'ajustement est nécessaire pour le renforcement de la compétitivité et de la diversification.

Services

116. Les pays en développement sont confrontés à de nombreux problèmes découlant d'un manque de capacité d'offre compétitive de services et de la complexité des réglementations intérieures régissant le commerce des services dans les pays développés. La nécessité de renforcer les PME dans les pays en développement devrait rester une priorité pour tous les secteurs de services. On a déjà indiqué quelle pourrait être l'importance de la contribution des services relevant du mouvement temporaire de personnes physiques (mode 4) pour la production de revenus et de ressources pour le développement. De nombreux arguments politiques et économiques militent en faveur d'un accès aux marchés plus large et plus concret pour le mode 4 à tous les niveaux de compétence. La libéralisation de cet accès aux marchés passe par le traitement de questions telles que l'examen des besoins économiques et les critères de marché du travail, la délivrance des visas et permis de travail, le manque de reconnaissance de l'équivalence des qualifications, des questions de sécurité sociale et le manque de transparence des régimes réglementaires.

117. L'accès à la technologie, aux services financiers, aux réseaux d'information et aux filières de commercialisation est la condition indispensable d'un accroissement de la participation des pays en développement au commerce international des services. L'ouverture, dans ces pays, de leurs propres secteurs de services à la participation du secteur privé, en particulier pour ce qui est de la santé, de l'éducation, de l'énergie, des transports et des télécommunications, doit être envisagée avec prudence et s'accompagner de la mise en place de réglementations appropriées garantissant la fourniture de tels services à l'ensemble de la population dans des conditions économiquement supportables pour celle-ci. Les pays en développement devraient renforcer leurs cadres réglementaires pour s'adapter dans les meilleures conditions à l'évolution des réalités commerciales, à la libéralisation progressive, à la privatisation et au changement technologique. Les nouvelles possibilités pour ces pays d'exporter des services via Internet et d'autres réseaux électroniques rendent d'autant plus importantes toutes ces questions. La coopération régionale offre d'importantes perspectives de création de spécialisations dans le secteur des services.

5. *Produits de base*

118. Beaucoup de pays en développement, y compris des PMA, continuent d'être lourdement tributaires d'un petit nombre de produits de base dont l'offre et la demande, et donc les prix, peuvent considérablement fluctuer et dont les prix sont en outre tendanciellement orientés à la baisse. À la difficulté de s'accommoder de larges fluctuations des prix s'ajoutent la concentration croissante des structures de marché au niveau international et le durcissement des normes et des exigences sur les marchés des pays développés. Les actuelles négociations commerciales pourraient contribuer à améliorer les perspectives concernant les prix des produits de base et la diversification des exportations des pays en développement par une amélioration substantielle de l'accès aux marchés pour les exportateurs de ces pays, notamment avec l'élimination de la progressivité des droits de douane et une réduction sensible des subventions agricoles dans les pays développés. Quoiqu'il en soit, une plus grande attention devrait être accordée aux moyens d'atténuer les conséquences des déficits de recettes - notamment, facilités du FMI, soutien de donateurs, utilisation d'instruments financiers modernes et d'outils de gestion des risques, programmes de diversification. Il faudrait également encourager la participation des pays en développement aux chaînes mondiales d'approvisionnement et aider ces pays à satisfaire aux prescriptions en matière de qualité et autres découlant des accords internationaux et des exigences des marchés.

6. *Secteurs nouveaux et dynamiques*

119. Les secteurs dynamiques du commerce mondial offrent aux pays en développement de nouvelles possibilités de réduire leur dépendance à l'égard des produits de base et des exportations à forte intensité de main-d'œuvre et de ressources, de diversifier leur base économique et technologique et de réduire leur écart de revenu avec les pays industrialisés. L'expérience positive de certains pays en développement montre qu'il faut accorder une plus grande attention à une modernisation rapide des compétences et au renforcement des infrastructures institutionnelles nécessaires, le tout associé à une assistance et à des programmes d'investissement en matière de recherche-développement bien ciblés. Les politiques et les mesures internationales à cet égard devraient viser à éliminer les obstacles à l'entrée des pays en développement dans ces secteurs.

Industries de la création

120. Outre qu'elles sont une source de diversification, de revenus et d'emplois, les industries de la création, en particulier dans le domaine culturel, peuvent stimuler des externalités positives en contribuant à la préservation et à la promotion de l'héritage et de la diversité culturels, ainsi qu'à une plus grande compréhension entre les nations et les civilisations. Les mesures nationales et internationales à cet égard comprennent l'adoption d'instruments directifs, institutionnels, juridiques et réglementaires appropriés au niveau intérieur; l'accès à une masse critique de produits de qualité, ainsi que l'existence de professionnels qualifiés tout au long des chaînes de production et de distribution; l'amélioration de l'accès aux réseaux de distribution sur les marchés extérieurs; une coopération internationale pour la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles sur les principaux marchés; et un appui au renforcement des capacités dans les pays en développement.

7. Commerce et environnement

121. La structure des échanges commerciaux est de plus en plus influencée par une prise de conscience croissante des problèmes environnementaux, dont témoignent au niveau international les accords multilatéraux sur l'environnement et aux niveaux national et local, les réglementations et les normes environnementales, ainsi que les goûts des consommateurs pour les produits «verts». Toutefois, ces dernières années, le débat est passé d'une situation de conflit naturel entre commerce et environnement à un plus grand souci politique d'identifier et d'exploiter les synergies et de faire du commerce un moteur du développement durable.

122. Tous les pays devraient s'en tenir à une approche dynamique axée sur le développement dans les discussions et les négociations internationales, privilégiant les aspects suivants: veiller à ce que les gains à l'exportation des pays en développement ne soient pas contrariés par des prescriptions de plus en plus rigoureuses en matière d'environnement et de santé dans les pays développés; renforcer la compétitivité des explorations des pays en développement; accroître la cohérence entre les impératifs nationaux en matière d'environnement et de développement et les politiques et les négociations commerciales internationales; éliminer, dans les pays développés, les subventions à la protection de l'environnement qui faussent les échanges; protéger, préserver et promouvoir les connaissances traditionnelles, l'innovation et les pratiques, ainsi que les ressources biologiques des pays en développement; et aider les pays en développement à concevoir et à appliquer des politiques dynamiques permettant d'améliorer l'accès aux marchés des pays développés et de faciliter la pénétration des marchés.

8. Commerce et politique et droit de la concurrence

123. La concurrence est essentielle au succès des réformes économiques, avec une libéralisation des prix bien conçue et progressive, des mesures de déréglementation et de privatisation et l'ouverture au commerce et aux IED; une politique de concurrence allant dans le sens du développement a un rôle important à jouer à l'appui de cet objectif. Les pays en développement doivent faire en sorte que leur politique de concurrence contribue au renforcement des capacités d'offre, stimule la compétitivité et garantisse des gains d'efficacité et des gains socioéconomiques.

124. Une difficulté est que la législation nationale sur la concurrence des pays en développement est en elle-même insuffisante pour lutter contre les effets négatifs des monopoles et des ententes au niveau international. Les pays en développement doivent donc avoir toute latitude de se doter de la législation et des régimes de concurrence le mieux adaptés à leurs besoins et à leur niveau de développement, avec en complément une assistance financière et technique pour le renforcement des capacités. Au niveau international, les pays d'origine et leurs sociétés transnationales devraient prendre rapidement des mesures efficaces pour éliminer les structures et les pratiques anticoncurrentielles, et intensifier leur collaboration avec les pays en développement pour aider les producteurs et les entreprises de ces pays à profiter des mesures prises, ainsi que promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

9. *Pays les moins avancés*

125. La participation des PMA au système commercial reste une préoccupation constante. L'initiative «Tout sauf les armes», la loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique et d'autres initiatives ont contribué à améliorer l'accès des PMA aux marchés. D'autres pays développés, ainsi que divers autres pays en mesure de le faire, sont invités à engager des initiatives analogues. Des mesures sont nécessaires pour garantir une plus grande utilisation de tels mécanismes et initiatives, avec un élargissement de l'éventail des produits visés, un approfondissement des préférences commerciales et un surcroît d'efforts pour rendre ces mécanismes davantage contractuels et prévisibles.

126. Des mesures parallèles devraient être prises pour éliminer les obstacles à l'entrée sur les marchés, ce qui donnerait toute leur efficacité et tout leur sens aux préférences commerciales accordées aux PMA. Il conviendrait d'améliorer substantiellement l'accès aux marchés dans le cas des exportations de services de ces pays, s'agissant en particulier du mouvement temporaire de personnes physiques fournissant des services et de la reconnaissance des qualifications. Les lignes directrices relatives à des procédures simplifiées et rationalisées pour l'accession des PMA à l'OMC, adoptées par le Conseil général de l'OMC, devraient être appliquées dans leur intégralité.

10. *Transports et facilitation du commerce*

127. L'accès à des services de transport efficaces est déterminant pour la compétitivité des entreprises et des pays. Les pays en développement doivent améliorer leurs infrastructures matérielles, institutionnelles et juridiques afin de créer un environnement pour les services de transport qui facilite à la fois le commerce et l'investissement. Pour que les pays en développement bénéficient de gains effectifs dans les négociations sur la formulation de règles et normes internationales concernant la facilitation du commerce, il faut que leurs préoccupations et leurs intérêts soient dûment pris en compte dans le résultat de ces négociations. De plus, la facilitation du commerce fondée sur des règles et des normes internationales doit être mise en œuvre au moyen de mécanismes de coopération régionale associant toutes les parties intéressées.

128. Les mesures à prendre doivent porter sur la création et la viabilité à long terme de capacités d'offre dans le domaine des transports dans les pays en développement; cela implique des mesures allant au-delà de simples mesures concernant «l'accès aux marchés» pour constituer un ensemble cohérent de politiques de développement des flottes, de politiques des consommateurs, etc. Beaucoup reste à faire au niveau international dans le domaine des transports maritimes

et du transport multimodal, et l'examen d'un éventuel nouvel instrument relatif au droit des transports a récemment été lancé sous les auspices de la CNUDCI. La participation active des pays en développement aux négociations reste essentielle.

11. Renforcement des capacités pour le commerce

129. Les programmes de renforcement des capacités commerciales dans les pays en développement, y compris les PMA, et dans les pays en transition devraient bénéficier d'un financement adéquat, sûr et prévisible. La CNUCED a élaboré et exécuté des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce, notamment en collaboration avec d'autres organisations compétentes, portant sur les négociations commerciales (diplomatie commerciale, JITAP, Cadre intégré, services relatifs à l'énergie), l'accession à l'OMC, les produits de base, l'environnement, le droit et la politique de la concurrence, des outils analytiques et des logiciels (WITS-TRAINS, ATPSM), et les transports et la facilitation du commerce. Des efforts supplémentaires doivent être faits par les donateurs pour dégager suffisamment de ressources financières pour le renforcement des capacités lié au commerce.

130. La CNUCED et d'autres parties intéressées, en particulier l'OMC, le CCI, le PNUD, la Banque mondiale, le FMI et les commissions régionales, devraient continuer de renforcer leur coopération et leur collaboration, selon qu'il convient, pour l'exécution d'activités de fond dans le domaine du commerce et les domaines connexes, s'agissant également d'apporter un appui coordonné aux pays en développement et aux pays en transition.

C. Contribution de la CNUCED

131. La CNUCED, à travers son mécanisme intergouvernemental, est un lieu de débat et de formation de consensus sur les questions concernant le commerce et autres questions liées au commerce. L'objectif général de son action dans le domaine du commerce est de contribuer à renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques régionaux et mondiaux afin que le commerce international et les négociations commerciales contribuent bel et bien au développement. Aider les pays en développement à relever les défis et à tirer parti des perspectives offertes par le commerce international sera un élément essentiel de la poursuite de cet objectif. Le rôle de la CNUCED continuera de s'appuyer sur le mandat exprimé dans le Plan d'action de Bangkok, les dispositions pertinentes de la Déclaration du Millénaire de l'ONU, le Consensus de Monterrey, le Sommet mondial pour le développement durable, et les résultats de grands processus intergouvernementaux ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

132. La CNUCED continuera d'analyser les grandes tendances concernant les questions intéressant les pays en développement, de suivre et d'évaluer l'évolution du système commercial international, et de contribuer au développement des capacités nécessaires pour élaborer des politiques et des options concernant le commerce et les domaines connexes. Elle continuera également d'exécuter un vaste programme d'assistance technique liée au commerce pour le renforcement des capacités. Une attention particulière sera accordée aux besoins des PMA et des pays africains ainsi qu'à la réduction de la pauvreté, aux questions de parité et aux questions d'intérêt public. L'engagement de la CNUCED privilégiera les aspects suivants:

a) Suivi, analyse et évaluation des politiques, des processus et des réglementations concernant le commerce national et international et de leurs incidences sur les pays en développement; renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition d'élaborer, de coordonner et d'appliquer des politiques et des stratégies appropriées pour participer effectivement - et en tirer le plus grand bénéfice possible - au système commercial international et aux négociations commerciales, y compris en ce qui concerne l'accès aux marchés dans le secteur agricole, le secteur manufacturier et le secteur des services, les règles, les mesures commerciales correctives, le règlement des différends, l'application des accords commerciaux, le traitement spécial et différencié, les nouveaux thèmes, l'accession à l'OMC, les arrangements régionaux et bilatéraux, les mécanismes de préférences, et le commerce électronique;

b) Recherche et analyse concernant les incidences sur le développement des politiques commerciales et en rapport avec le commerce et des questions relatives au système commercial international, ainsi que les perspectives offertes par des secteurs nouveaux et dynamiques; conception et diffusion d'instruments et de logiciels de politique commerciale (par exemple, WITS-TRAINS, ATPSM); élaboration de mécanismes pour un examen sectoriel des questions de politique commerciale et des questions qui se posent au niveau des entreprises concernant la compétitivité des exportations et l'accès aux marchés, en particulier dans les nouveaux secteurs dynamiques; suivi des dispositions pertinentes de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et des résultats d'autres processus intergouvernementaux, et interactions du commerce et du développement dans des secteurs et des domaines où les questions de pauvreté, de parité et d'intérêt public prédominent;

c) Aide apportée aux pays en développement et aux pays en transition pour: l'élaboration et l'adoption d'une législation et de politiques sur la concurrence, au moyen de travaux d'analyse et d'activités de renforcement des capacités, ainsi que par un élargissement des travaux de fond menés sous l'égide du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence; la lutte contre les pratiques commerciales restrictives, notamment par l'application des principes et règles des Nations Unies pour le contrôle de ces pratiques; une meilleure évaluation, conformément au programme de travail de Doha dans le domaine du commerce et de la politique de concurrence, des incidences d'une coopération multilatérale plus étroite sur leurs politiques et objectifs de développement et le développement humain et institutionnel;

d) Analyse des liens entre commerce, environnement et développement; promotion de politiques visant à encourager les synergies entre commerce et environnement en faveur d'un développement durable, y compris dans le contexte des négociations commerciales multilatérales; promotion d'un large programme de renforcement des capacités, par exemple par le biais de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement; élaboration d'un consensus sur les incitations nécessaires pour la réalisation, dans une optique favorable au développement, des objectifs d'accords mondiaux sur l'environnement - BIOTRADE, changements climatiques, savoirs traditionnels; poursuite d'initiatives concrètes telles que l'Équipe consultative spéciale sur les prescriptions environnementales et le commerce international, et l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique;

e) Promotion de la coopération internationale et renforcement de la capacité des pays en développement d'accroître la contribution de la production et du commerce des produits de base, par des analyses des facteurs influant sur la compétitivité des exportations de produits de base de ces pays, ainsi que des questions de politique générale influençant la contribution du secteur des produits de base à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, et au développement économique et social global; souci d'une répartition plus équitable des revenus provenant des exportations de produits de base le long de la chaîne d'approvisionnement; application et utilisation d'instruments modernes de gestion du risque de prix et d'instruments financiers; et suivi de l'évolution des marchés de produits de base et diffusion d'une information sur les marchés, les industries et les prix;

f) Examen, dans le cadre du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, de propositions de politique générale et de régimes réglementaires relatifs aux transports et à la facilitation du commerce, en vue d'aider les gouvernements à élaborer les mesures nécessaires pour renforcer les capacités d'offre de transport dans les pays en développement et aider les négociants à tirer effectivement parti des possibilités de transport; la CNUCED sera également le lieu où les pays en développement pourront analyser leurs positions et les conséquences des éventuels résultats d'un examen multilatéral des questions de transport et de facilitation du commerce, et elle fournira conseils et assistance à ces pays à cet égard;

g) Conception et exécution d'activités d'assistance technique liées au commerce et d'activités de renforcement des capacités pour le commerce international et les négociations internationales; cela suppose une collaboration avec d'autres organisations (nationales, régionales et internationales) pour l'exécution de programmes de renforcement des capacités et la mise en place de partenariats et de réseaux avec le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires;

h) Contribution à un renforcement de la collaboration et de la coordination entre les organismes du système des Nations Unies dans les domaines du commerce et les domaines connexes. Au sein du Secrétariat de l'ONU, la CNUCED joue le rôle de coordonnateur du Groupe de travail sur le commerce du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui coordonne les travaux de la CNUCED et des commissions régionales de l'ONU sur les questions de commerce. La CNUCED travaille également en coordination avec l'OMC, la Banque mondiale, le FMI, le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales, le PNUE et les commissions régionales de l'ONU au suivi de l'application des aspects relatifs au commerce de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et du Sommet mondial pour le développement durable;

i) Appui apporté aux pays en développement, par des travaux d'analyse et des activités de renforcement des capacités, pour l'amélioration de leur participation au commerce international des services; et renforcement de la capacité des pays en développement de mettre en place une infrastructure efficace de services d'appui au commerce, y compris grâce aux technologies de l'information et de la communication.

IV. PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT

A. La CNUCED et la société civile

133. La réalisation des objectifs de développement arrêtés pour le Millénaire nécessitera la mise en place d'un partenariat global pour le développement, associant gouvernements, institutions internationales, secteur privé et société civile. En requérant la participation et l'engagement de tous ceux qui peuvent aider à faire du développement une réalité, ce partenariat impose une convergence des approches et des modalités d'action.

134. Le processus intergouvernemental reste le facteur déterminant du partenariat pour le développement. Il englobe les dimensions à la fois Nord-Sud et Sud-Sud du dialogue sur le développement. Toutefois, comme on l'a vu ces dernières années, les acteurs non gouvernementaux peuvent jouer un rôle important.

135. Dans ce contexte, le thème subsidiaire du partenariat pour le développement déborde sur tous les aspects de l'ordre du jour de la Conférence et permet aux divers éléments de la société civile d'apporter leur contribution aux objectifs et aux politiques définis au niveau intergouvernemental; cette contribution, loin de remplacer le processus intergouvernemental, en est un complément de poids, en particulier lorsqu'elle se traduit en mesures concrètes.

136. La valeur ajoutée par les ONG, les milieux universitaires, les parlementaires et le secteur privé aux activités de l'ONU en général et à celles de la CNUCED en particulier est appréciable. La complexité des facteurs qui sous-tendent la mondialisation exige une approche multidisciplinaire, de nouveaux modèles et de nouvelles façons d'aborder des questions pressantes. Les acteurs de la société civile ont montré qu'ils pouvaient apporter de nouvelles énergies et une forte capacité d'innovation, ainsi que des contributions pratiques précieuses aux travaux de l'organisation.

B. Expérience de la CNUCED en matière de coopération avec la société civile

137. Au fil des ans, avec l'assentiment des États membres, la CNUCED a développé un large éventail d'activités de coopération avec la société civile dans ses divers domaines de travail. Des exemples concrets en sont le Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, le Sommet de Lyon «Partenaires pour le développement», les consultations annuelles avec les ONG et avec les syndicats, ainsi que la collaboration actuelle avec une diversité d'acteurs non étatiques et d'organisations de la société civile pour des travaux d'analyse et en particulier des activités opérationnelles.

138. À sa dixième session, la Conférence a pris des mesures supplémentaires pour encourager la coopération entre la CNUCED et les acteurs de la société civile. La Déclaration de Bangkok a souligné la participation de divers partenaires au processus de développement – secteur privé, ONG, milieux universitaires, parlementaires – dans un débat systématique sur les questions de développement.

139. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001) s'est tenue avec la participation au premier plan d'organisations non gouvernementales à la fois à la préparation et au déroulement de la Conférence elle-même.

Des réunions régionales préparatoires avec des acteurs de la société civile ont été organisées sur le programme de travail de la Conférence. Un Forum des ONG a eu lieu parallèlement à la Conférence pour évaluer le contenu du Programme d'action et formuler des lignes directrices pour les activités de suivi des ONG.

140. Les ONG participent aux activités de la CNUCED en tant qu'observateurs accrédités aux réunions officielles – sessions du Conseil du commerce et du développement et des commissions, et réunions d'experts. La coopération et la participation des organisations de la société civile sont régies par l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement (art. 81 du Règlement intérieur de la Conférence) et la décision 43 (VII) du Conseil.

141. Les ONG coopèrent également avec le secrétariat de la CNUCED¹⁷. L'objectif de cette coopération est de promouvoir les buts et activités de la CNUCED, en particulier dans les principaux domaines de travail de l'organisation: recherche et analyse, délibérations et prise de décisions, et coopération technique, comprenant le renforcement des capacités.

142. Des activités concrètes de coopération ont récemment été lancées avec divers acteurs non étatiques. Des exemples en sont la coopération avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), le transfert du programme de la CNUCED relatif aux pôles commerciaux à la Fédération mondiale des pôles commerciaux, et la conclusion, au cours du Sommet mondial pour le développement durable, de trois nouveaux partenariats visant à dynamiser le commerce et l'investissement dans le secteur de la biodiversité et à aider les pays en développement en la matière.

143. Ainsi, la CNUCED poursuit une politique active et constante de coopération avec la société civile en instituant des mécanismes formels et informels pour la participation d'organisations de la société civile à ses activités. L'interaction avec les acteurs de la société civile lui permet d'appréhender leur point de vue et d'échanger avec eux des vues sur des questions d'intérêt commun. Outre leurs contributions de fond, les organisations de la société civile mènent des activités de suivi et de sensibilisation qui favorisent une plus grande transparence des activités de l'ONU et de la CNUCED auprès d'un plus large public.

Évolution récente concernant l'ONU

144. La Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, organisés récemment, ont conduit à une participation plus structurée de la société civile et du secteur privé aux travaux de ce type de réunion et ont été l'occasion de lancer un appel au renforcement de la coopération internationale pour le développement par le biais de partenariats. Les acteurs de la société civile et les entreprises ont formellement été intégrés à la fois à la préparation et au déroulement des réunions.

Des dispositions ont été prises pour que les représentants de la société civile et le secteur privé soient également associés au suivi et à la mise en œuvre des résultats de ces conférences.

¹⁷ En 2001, le Secrétaire général de la CNUCED a publié des directives provisoires pour la coopération avec des entités privées.

145. Compte tenu de l'évolution de l'engagement de l'ONU avec les organisations de la société civile, le Secrétaire général de l'ONU a créé, dans le contexte de son programme pour une réforme de l'ONU¹⁸, un Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile chargé d'étudier des modes de participation de la société civile aux mécanismes de l'ONU et d'élaborer des recommandations sur les meilleures pratiques à utiliser. Il a également été demandé à ce groupe de trouver les moyens de faciliter la participation pleine et entière d'acteurs de la société civile des pays en développement aux activités de l'ONU¹⁹.

C. Partenariats de la CNUCED pour le développement

146. Comme indiqué plus haut, la CNUCED a joué un rôle pionnier dans la mise en place de partenariats avec divers éléments de la société civile. Toutefois, depuis la dixième session de la Conférence, le concept de partenariat a sensiblement évolué, en particulier depuis son élaboration théorique jusqu'à sa mise en œuvre concrète^{20, 21}.

¹⁸ «Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement», rapport du Secrétaire général (A/57/387), septembre 2002.

¹⁹ Le rapport du Groupe, présidé par l'ancien Président brésilien Fernando Henrique Cardoso, devrait paraître en mars 2004.

²⁰ L'Assemblée générale ainsi que de récents sommets et grandes conférences des Nations Unies ont fourni des orientations générales et politiques à cet égard. La Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement juste après la dixième session de la Conférence, a notamment souligné la détermination des États membres «d'établir des partenariats solides avec le secteur privé et des organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté». Dans sa résolution 56/76, intitulée «Vers des partenariats mondiaux», l'Assemblée générale a souligné que l'action menée pour relever les défis de la mondialisation gagnerait à ce que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé, soit renforcée de telle sorte que la mondialisation devienne une force positive pour tous. On peut citer comme exemples le Pacte mondial, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, le dialogue multiparticipatif de la Commission du développement durable, et le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication.

²¹ Le concept de partenariat est passé d'une relation et d'une interaction renforcées entre l'ONU et la société civile à l'exécution de projets mieux conçus et mieux structurés, avec une définition précise des activités et des moyens d'exécution. Ce processus s'est en particulier vérifié lors de la préparation du Sommet mondial pour le développement durable et est illustré par les résultats de la Conférence de Johannesburg. Dès le début, une distinction a été faite entre des résultats de «type 1», essentiellement les résultats des négociations intergouvernementales, et des initiatives et partenariats de «type 2», consistant en une série d'engagements et de coalitions pragmatiques axés sur des mesures à effet immédiat, qui viendraient soutenir l'exécution des engagements politiques découlant des décisions du Sommet. La résolution 56/226 de l'Assemblée générale et la décision 2001/PC/3 adoptée à la session d'organisation de la Commission du développement durable agissant en tant que Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable ont constitué le fondement de la formulation d'initiatives de «type 2».

147. Sur la base de l'expérience acquise au sein de l'ONU, en particulier avec le Sommet mondial pour le développement durable, le secrétariat s'appuiera sur les critères et les principes ci-après pour guider le processus de création de partenariats dans le contexte de la onzième session de la Conférence:

- Les partenariats sont des engagements spécifiques pris par divers partenaires en vue de favoriser et de renforcer la mise en œuvre des résultats des négociations intergouvernementales – et non pas de s'y substituer. Ils aideront aussi à réaliser des objectifs et des engagements internationaux connexes, dont les objectifs de développement du Millénaire. Un certain équilibre sectoriel et géographique est souhaitable;
- Les partenariats exigent une collaboration continue et à long terme entre diverses parties. Des activités en cours peuvent être transformées en un partenariat qui en accroîtra sensiblement la valeur (par exemple, participation de davantage de partenaires, reproduction d'une initiative ou son extension à une autre région géographique, accroissement des ressources financières, etc.);
- Chaque partenariat devrait définir les résultats et avantages escomptés. Les partenariats devraient être assortis d'objectifs clairs, ainsi que d'objectifs mesurables spécifiques et de calendriers de réalisation. Tous les partenaires devraient explicitement s'engager à jouer leur rôle dans la réalisation des buts et objectifs des partenariats;
- Les partenariats devraient se caractériser par une approche volontaire, multiparticipative, et associer de préférence tout un éventail d'acteurs importants dans un domaine de travail déterminé. Ils peuvent s'appuyer sur toute combinaison de partenaires – gouvernements, groupements régionaux, autorités locales, acteurs non gouvernementaux, institutions internationales, secteur privé. Leur évolution devrait permettre à des partenaires additionnels de rejoindre les partenaires initiaux dans des conditions d'égalité.
- Les sources de financement disponibles ou escomptées devraient être clairement identifiées²². Les partenariats devraient donc reposer sur des ressources prévisibles et soutenues, y compris la mobilisation de nouvelles ressources, et, le cas échéant, aboutir à un transfert de technologie et à un développement des capacités dans les pays en développement.
- Si la participation active des communautés locales à la conception et à l'exécution des partenariats est vivement encouragée, ces partenariats devraient aussi avoir un impact international, c'est-à-dire que leurs effets devraient se faire sentir au-delà du niveau national (aux niveaux mondial, régional ou sous-régional);

²² À tout le moins, le financement initial devrait être assuré au moment de la onzième session de la Conférence, si l'on veut que les partenariats fassent partie du résultat final de la Conférence.

- Les partenariats devraient être conçus et exécutés de façon ouverte et transparente et de bonne foi, de sorte que la maîtrise et la responsabilité du processus et de ses résultats soient partagées entre tous les partenaires, et que tous soient également responsables. Des dispositions devraient être prévues pour évaluer les résultats par rapport aux objectifs fixés, ainsi que pour l'établissement de rapports, de préférence biennaux, qui devraient être principalement axés sur la contribution apportée à la mise en œuvre des résultats de la onzième session de la Conférence;
- Le Conseil du commerce et du développement devrait être informé des activités et des progrès concernant la mise en œuvre des partenariats;
- En résumé, les partenariats doivent reposer sur le respect mutuel et la responsabilité partagée des partenaires considérés, en tenant compte des valeurs exprimées dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que de celles dont il est question au paragraphe 2 de la résolution 56/76 de l'Assemblée générale: «Vers des partenariats mondiaux»²³. Ils devraient être conformes aux lois nationales, aux stratégies nationales et aux priorités des pays dans lesquels ils sont mis en œuvre.

D. Recommandations

148. La CNUCED possède une longue et positive expérience d'interaction et d'association avec divers éléments de la société civile. Elle devrait poursuivre le travail de qualité qu'elle mène avec des acteurs non étatiques et s'appuyer également sur sa vaste expérience pour intensifier encore sa collaboration et sa coopération avec tous les éléments de la société civile et du secteur des entreprises.

149. L'Organisation des Nations Unies dans son ensemble a fait d'appréciables progrès pour ce qui est de la coopération avec la société civile et ses divers éléments. À partir des acquis positifs découlant d'expériences récentes, la CNUCED devrait entretenir des relations plus systématiques avec la société civile et mieux intégrer ces relations dans les processus intergouvernementaux de façon à tirer le plus grand profit possible de la coopération avec tous les éléments de la société civile, et en particulier à accroître la valeur ajoutée et l'orientation pragmatique de cette coopération au bénéfice de ses activités et au bénéfice des États membres. La dimension pragmatique et pratique des relations avec la société civile et le secteur des entreprises devrait faire l'objet d'une attention prioritaire.

150. C'est dans cette perspective que sont proposées les recommandations ci-après.

²³ «objectifs communs, transparence, abstention de l'octroi de tout avantage abusif à l'un quelconque des partenaires de l'Organisation des Nations Unies, avantages et respect mutuels, obligation de rendre des comptes, respect des procédures en vigueur à l'Organisation, souci d'une représentation équilibrée des partenaires concernés des pays développés, de ceux des pays en développement et de ceux des pays en transition et maintien de l'indépendance et de la neutralité du système des Nations Unies...».

Relations systématiques avec la société civile

151. La CNUCED devrait à cet égard s'appuyer sur sa propre expérience positive, ainsi que sur l'expérience acquise par l'Organisation des Nations Unies, en particulier pour la préparation et le suivi des conférences de Monterrey et de Johannesburg.

152. Aux fins d'une collaboration suivie avec des acteurs non étatiques, la Conférence²⁴ devrait inviter le Conseil du commerce et du développement à organiser des rencontres informelles d'une demi-journée avec des acteurs de la société civile pour leur permettre d'exprimer leurs vues sur les questions dont il est saisi. La procédure définie par l'Assemblée générale pour le dialogue de haut niveau sur le financement du développement pourrait servir de modèle²⁵. Le secrétariat établirait une synthèse des résultats de ces rencontres informelles, qui serait ensuite soumise au Conseil en tant que contribution à ses débats.

153. La société civile devrait continuer de participer aux travaux des commissions et des réunions d'experts, notamment par le biais de réunions conjointes et l'organisation de forums de discussion sur des questions intéressant une multitude de partenaires et d'acteurs.

Renforcer l'approche pragmatique des relations avec la société civile

154. La Conférence de Johannesburg a fourni un bon exemple de la façon de combiner les résultats de négociations intergouvernementales avec la mise en place de partenariats volontaires à l'appui de la mise en œuvre de ces résultats. À sa onzième session, la Conférence pourrait s'inspirer de cette expérience, ainsi que des améliorations apportées aux critères relatifs à de tels partenariats par la Commission du développement durable à sa onzième session.

155. À cet égard, les dispositions ci-après pourraient être envisagées pour la onzième session de la Conférence:

- Conception de partenariats spécifiques, qui seraient officiellement lancés à la Conférence, en particulier dans les domaines visés par les thèmes subsidiaires 2 et 3, dans lesquels il est relativement plus facile d'instituer des partenariats, compte tenu de l'aspect plus concret du contenu de ces thèmes. Le secrétariat ou des parties intéressées pourraient prendre l'initiative de ces partenariats. Eu égard à la nécessité de satisfaire aux critères indiqués plus haut, en particulier la nécessité d'identifier des ressources financières prévisibles et stables, il conviendrait de se limiter à un nombre déterminé de partenariats;
- La Conférence demanderait au Conseil du commerce et du développement d'examiner la mise en œuvre des partenariats sur la base d'un rapport établi par le secrétariat, indiquant notamment les enseignements tirés de l'expérience, les progrès accomplis et les meilleures pratiques, et d'évaluer la contribution de ces partenariats à la mise en œuvre des résultats de la onzième session de la Conférence.

²⁴ L'annexe au présent document indique les arrangements à prendre concernant la collaboration avec des organisations de la société civile pour la période allant jusqu'à la tenue de la Conférence ainsi qu'à l'occasion de la Conférence elle-même.

²⁵ Résolution 57/250 de l'Assemblée générale.

Annexe

Arrangements concernant la collaboration entre la CNUCED et des organisations de la société civile avant la Conférence et à l'occasion de la Conférence elle-même

1. Des travaux sur la mise en place d'initiatives multiparticipatives devraient être engagés parallèlement aux travaux du Comité préparatoire, lequel devrait être tenu informé de la situation. Le Comité préparatoire pourrait faire des observations sur la compatibilité de ces partenariats avec les critères indiqués plus haut, étant entendu que, compte tenu du caractère volontaire de ces initiatives, il ne s'occupera pas de leur négociation.
2. On pourrait envisager qu'au cours de la préparation de la onzième session de la Conférence, le Comité préparatoire organise une série de rencontres avec des organisations de la société civile et le secteur des entreprises. Ces rencontres seraient l'occasion d'un dialogue entre les délégations et les représentants de la société civile à la fois sur le thème général de la Conférence et sur les thèmes subsidiaires. Les membres du bureau du Comité préparatoire présideraient ces rencontres, d'une durée d'une journée, qui pourraient avoir lieu avant la deuxième session du Comité.
3. Le résultat des rencontres serait transmis au Comité préparatoire pour examen approprié. Pour la participation de la société civile, la même procédure serait appliquée qu'à la dixième session de la Conférence et à la réunion de Monterrey, à savoir que cette participation serait ouverte à ceux qui possèdent le statut d'observateur auprès de la CNUCED et à ceux qui sont accrédités auprès de la Conférence (l'examen et l'approbation des demandes d'accréditation pourraient être réalisés soit par le Comité préparatoire, soit par le Conseil réuni en réunion directive). À la dixième session de la Conférence à Bangkok, outre un échange d'informations sur des questions importantes concernant le système économique international, les ONG avaient adopté une déclaration conjointe qui avait été distribuée à une réunion directive du Conseil du commerce et du développement le 17 décembre 1999.
4. À la Conférence elle-même, un forum de la société civile sera organisé dans le cadre du programme officiel de la Conférence et sera consacré à l'examen des questions dont est saisie la Conférence. Des représentants de la société civile pourraient prendre la parole devant le Comité plénier au début de ses travaux et présenter une synthèse des vues de la société civile au début de chaque débat thématique interactif. Une déclaration finale du forum serait publiée à la onzième session de la Conférence. À Bangkok, une réunion plénière de deux jours avait été organisée dans le cadre du programme officiel de la Conférence, qui avait adopté une déclaration conjointe ensuite publiée à la session de la Conférence en tant que document officiel, sous le titre «La CNUCED et la société civile: à la poursuite des buts que nous avons en commun» (TD/382). Des représentants de la société civile participeraient également à des activités parallèles spécifiques (investissement, entreprises, culture, réunions de parlementaires, réunions de maires, etc.).
